

RAPPORT ANNUEL

2024



**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

AVANT-PROPOS



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON EST COMPÉTENTE POUR LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PRÉVENTION, COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS).

Le présent rapport est établi conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné, principalement, à l'information des usagers.

Ce rapport contient notamment les informations suivantes :

- > Une présentation de la collectivité et de son territoire ;
- > Les recettes et dépenses du service ;
- > Les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la compatibilité analytique du service de prévention et de gestion des déchets et devant figurer dans le rapport.

Ce rapport sera présenté au Conseil d'Estuaire et Sillon, il sera mis à la disposition du public sur notre site internet et transmis aux communes.

SOMMAIRE

PRESENTATION GÉNÉRALE..... 3

- › Territoire, compétences et équipements4
- › Périmètre d'action8
- › Moyens humains9
- › Faits marquants10
- › Chiffres Clés11

PARTIE 1

INDICATEURS TECHNIQUES

RÉDUCTION DES DÉCHETS.....14

- › Caractérisation de la poubelle ménagère15
- › Limitation des déchets végétaux et alimentaires16
- › Réemploi et réparation20
- › Information et sensibilisation23

COLLECTE DES DÉCHETS25

- › Organisation territoriale du service.....26

- › La pré-collecte 27
- › La collecte en porte à porte 28
- › La collecte en points d'apport volontaire 30
- › La collecte en déchèterie et plateforme de déchets verts 33

TRAITEMENT DES DÉCHETS 41

- › Le traitement des ordures ménagères 42
- › Le traitement des recyclables 43
- › Le traitement des déchets en déchèterie 46

PARTIE 2

INDICATEURS FINANCIERS

LE FINANCEMENT DU SERVICE..... 48

LE BUDGET DU SERVICE 53

LA STRUCTURE DES COÛTS 55

PERSPECTIVES 2025 59

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- › Territoire, compétences et équipements 4
- › Périmètre d'action 8
- › Moyens humains 9
- › Faits marquants 10
- › Chiffres clés..... 11



Territoire, compétences et équipements



11

Communes membres



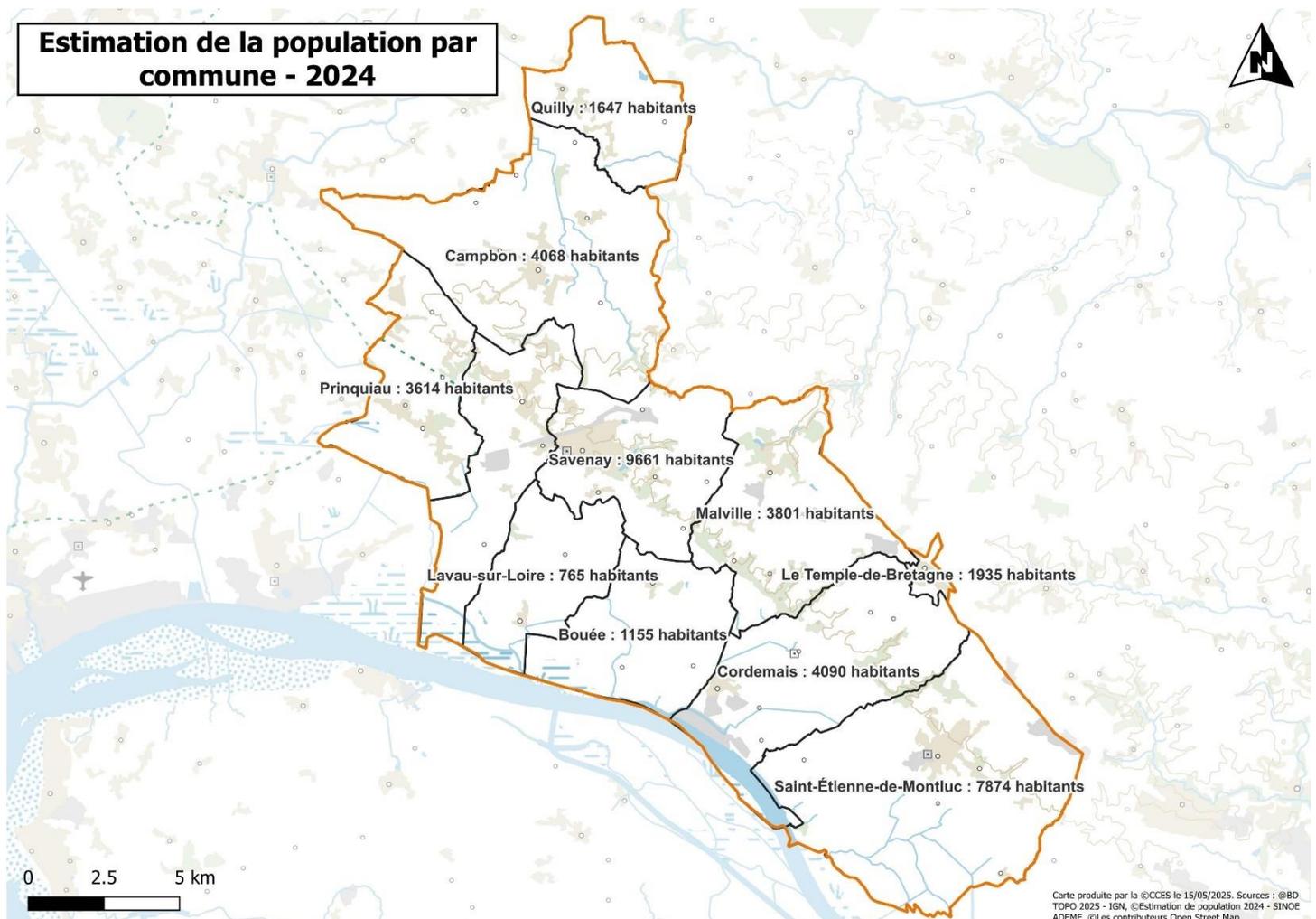
41 878

Habitants en 2024 soit une augmentation de 1 % par rapport à 2023.

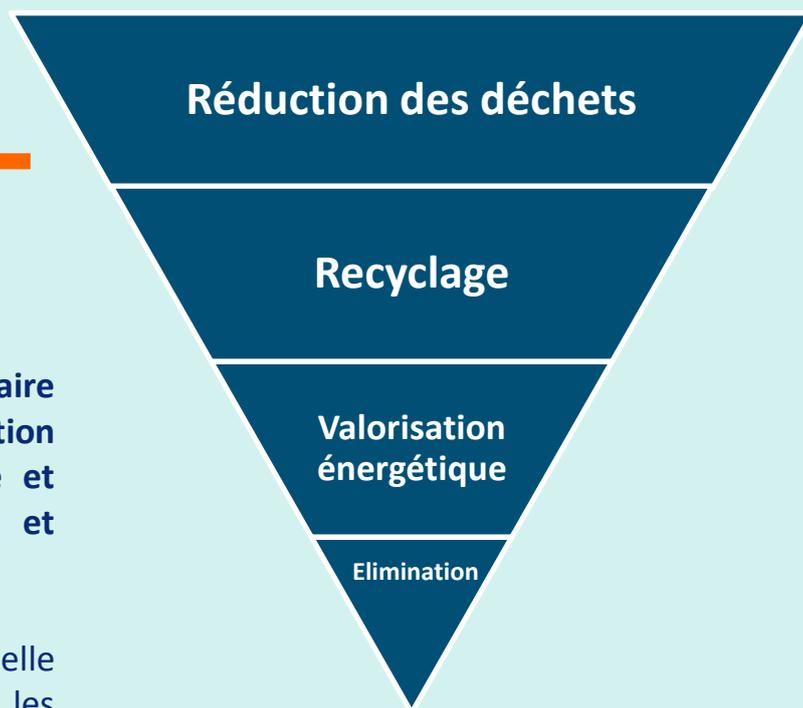
Source ADEME SINOE projection base INSEE

› Territoire

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui assure le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de son territoire.



Territoire, compétences et équipements

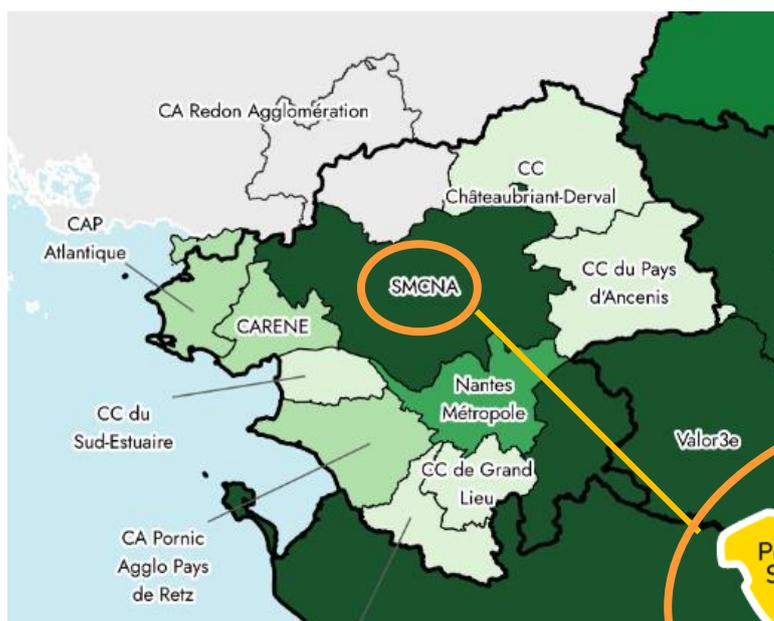


> Compétences

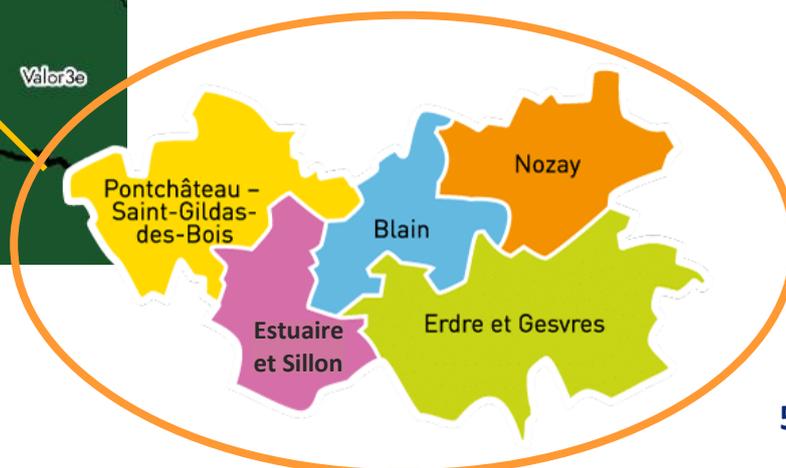
La Communauté de Communes Estuaire et Sillon (CCES) a la charge de la gestion du service de prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le terme « **assimilés** » signifie qu'elle gère aussi les déchets produits par les entreprises et les administrations, tant qu'ils sont produits en même quantité que ceux d'un ménage.

Le terme « **prévention** » renvoie à l'ensemble des actions qui vise à réduire la quantité produite de déchets.



La Communauté de Communes Estuaire et Sillon adhère au Syndicat Mixte Centre Nort Atlantique pour le traitement de ses déchets.



CARTE DES INTERCOMMUNALITES VOISINES AU SMCNA

Territoire, compétences et équipements

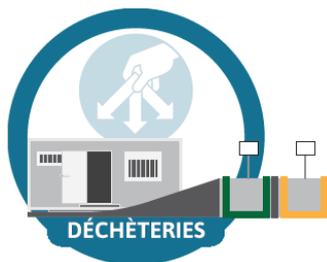
	Communauté de communes Estuaire et Sillon -CCES	Compétences de la CCES délégué au Syndicat Mixte Centre Nort Atlantique
Prévention des déchets	 Actions de communication, sensibilisation, réemploi / déploiement du compostage individuel, formation et animations	 Actions de communication, sensibilisation, réemploi, gestion des zones de dons en déchèteries/ déploiement du compostage partagé, formations et animations/gaspillage alimentaire
Pré-collecte	 Dotation en bacs Aménagement/Gestion des éco-points	
Collecte en porte à porte C0.5	 8 communes : Régie CCES 3 communes : Marché VEOLIA	
Collecte en point d'apport volontaire « Eco-points »	 Collecte des éco-points Marché VEOLIA	
Déchèteries (haut de quai) et aire de dépôt déchets verts	 Accès déchèterie, accueil gardien, sécurité et bacs de tri	 Acquisition et gestion du parc de bennes
Les déchèteries (bas de quai)		 Chargement et transport de la benne vers le lieu de transfert et/ou traitement
Quai de transfert		 Gestion des contrats/marchés du quai de transfert + transfert des déchets vers les centres tri / valorisation / traitement
Centre de tri		 Gestion des contrats/marchés prestataires
Centre de recyclage	 Gestion des contrats avec les repreneurs pour le rachat des matières	 Gestion des contrats/marchés prestataires des équipements
Centre enfouissement et d'incinération		 Gestion des contrats/marchés des équipements

Territoire, compétences et équipements

> Equipements

Afin d'exercer sa compétence de gestion des déchets la Communauté de communes et le Syndicat de traitement disposent de leurs propres équipements gérés via des marchés de prestations.

La collectivité mobilise également les équipements de sociétés privées de traitement :



Un réseau de **4** déchèteries



1 quai de transfert



1 aire de dépôt de déchets verts

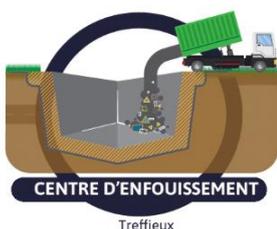
1 Une plateforme de déchets verts et de compostage mutualisée



1 recyclerie



Production d'électricité et de chaleur

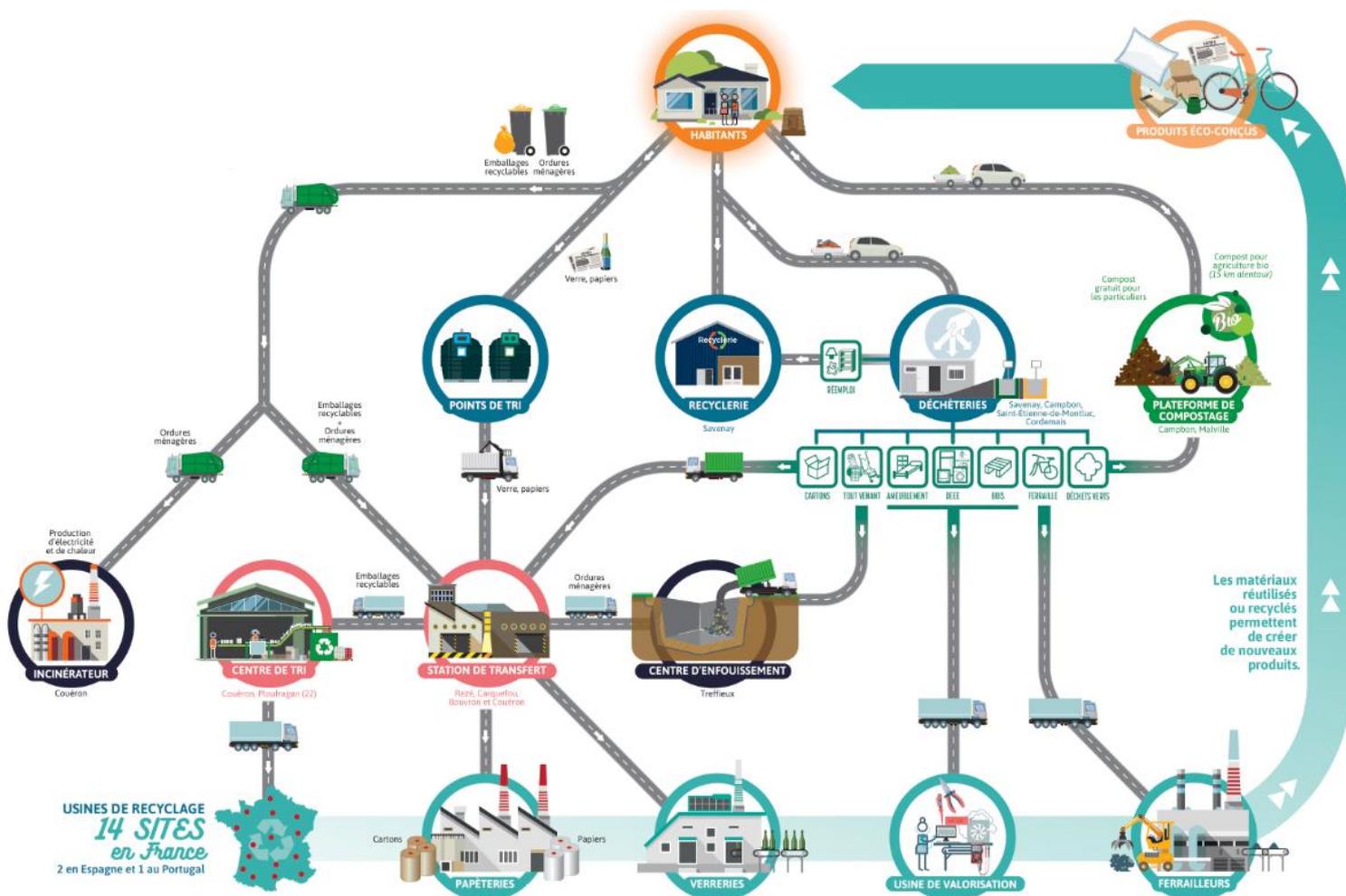


1 centre d'enfouissement

Périmètre d'action

Le circuit des déchets...

Suivez le trajet parcouru par vos déchets, depuis votre domicile jusqu'à leur traitement ou leur revalorisation finale.



Moyens humains



› Organigramme du service déchets d'Estuaire et Sillon

Le service Environnement Déchets fait partie du pôle Infrastructure-Ingénierie-Moyens technique.

PRÉSIDENT

DGS

INFRASTRUCTURES – INGÉNIERIE
– MOYENS TECHNIQUES
1 Directeur

RESPONSABLE DÉCHETS
1 Responsable

Adjointe Technicienne déchets
Prévention - redevance
1 Agent

Hors prestations et marchés, le service compte 20 agents pour 19 ETP (hors intérimaire).



› ZOOM sur la relation à l'utilisateur

Pour renseigner les administrés, le service a mis en place une équipe dédiée à la relation usager avec un accueil physique, téléphonique et mail.

Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 (accueil fermé le jeudi après-midi).

Il a pour mission de traiter les demandes et les réclamations des usagers en lien avec le service.

› ZOOM sur la sécurité au travail

En coordination avec le service Conseil en prévention des risques professionnels et en lien avec la politique générale de prévention des risques professionnels, un agent de prévention conseille et accompagne les encadrants et les agents dans la mise en œuvre des règles de sécurité au travail.

Faits marquants 2024



LA COLLECTE

- Lancement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et l'organisation du mode de gestion du service de collecte des déchets en porte à porte.
- Mise en place d'une aide à la régie par une prestation sur cinq tournées réparties sur quatre communes du territoire.

LES DECHETERIES

- Evolution des conditions d'accessibilité des déchèteries pour les particuliers et les professionnels.
- Fermeture de la déchèterie de Savenay de septembre à novembre suite à l'incendie du local gardien.
- Lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de deux déchèteries à Savenay et Saint Etienne-de-Montluc.

TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS PAR LA GESTION DE PROXIMITE

- Accompagnement renforcé des foyers dans le déploiement du compostage partagé.
- Lancement des formations au compostage individuel.
- Mise en place du projet pilote d'une collecte des biodéchets en point d'apport volontaire dans les zones denses.

REDUCTION DES DECHETS

- Pérennisation des zones de dons en déchèterie.
- Lancement de « l'Abricothèque », zone de dons de Bricolage et jardinage sur la déchèterie de Savenay.

ANIMATIONS

- Expérimentation de l'élargissement des animations scolaires aux cycle 2 (CP, CE1, CE2).

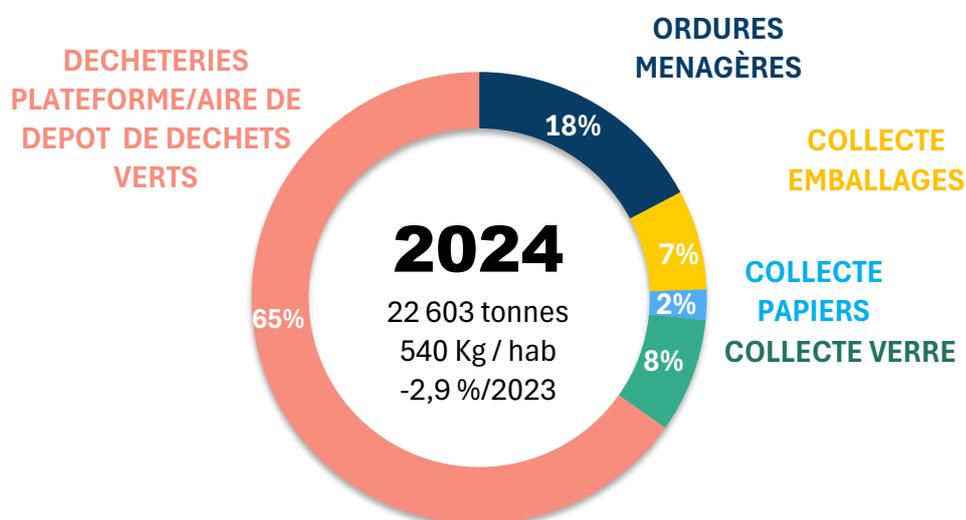
Chiffres clés

› Bilan des tonnages 2024

Avec 22 603 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés en 2024, on observe une légère baisse de -2.9% par rapport à 2023 lié principalement aux apports en déchèteries notamment le gravat et les déchets verts.

	TONNES 2023	TONNES 2024	RATIO EN KG/HAB/AN	EVOLUTION N-1
COLLECTE ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	4183	4056	97	-3%
COLLECTE SELECTIVE EMBALLAGES	1651	1677	40	1.6%
COLLECTE SELECTIVE PAPIERS	566	510	12	-10%
COLLECTE SELECTIVE VERRE	1 910	1 922	46	0.6%
DECHETERIES + APPORTS PLATEFORME DE DECHETS VERTS	14 969	14 438	345	-3.6%
TOTAL DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	23 280	22 603	540*	-2.9 %

*la population sur les années antérieure a été ajustée à la population légale de l'INSEE jusqu'en 2022 et à la population estimée de l'ADEME et SINOE sur 2023 et 2024, idem pour le graphique page suivante.



Chiffres clés

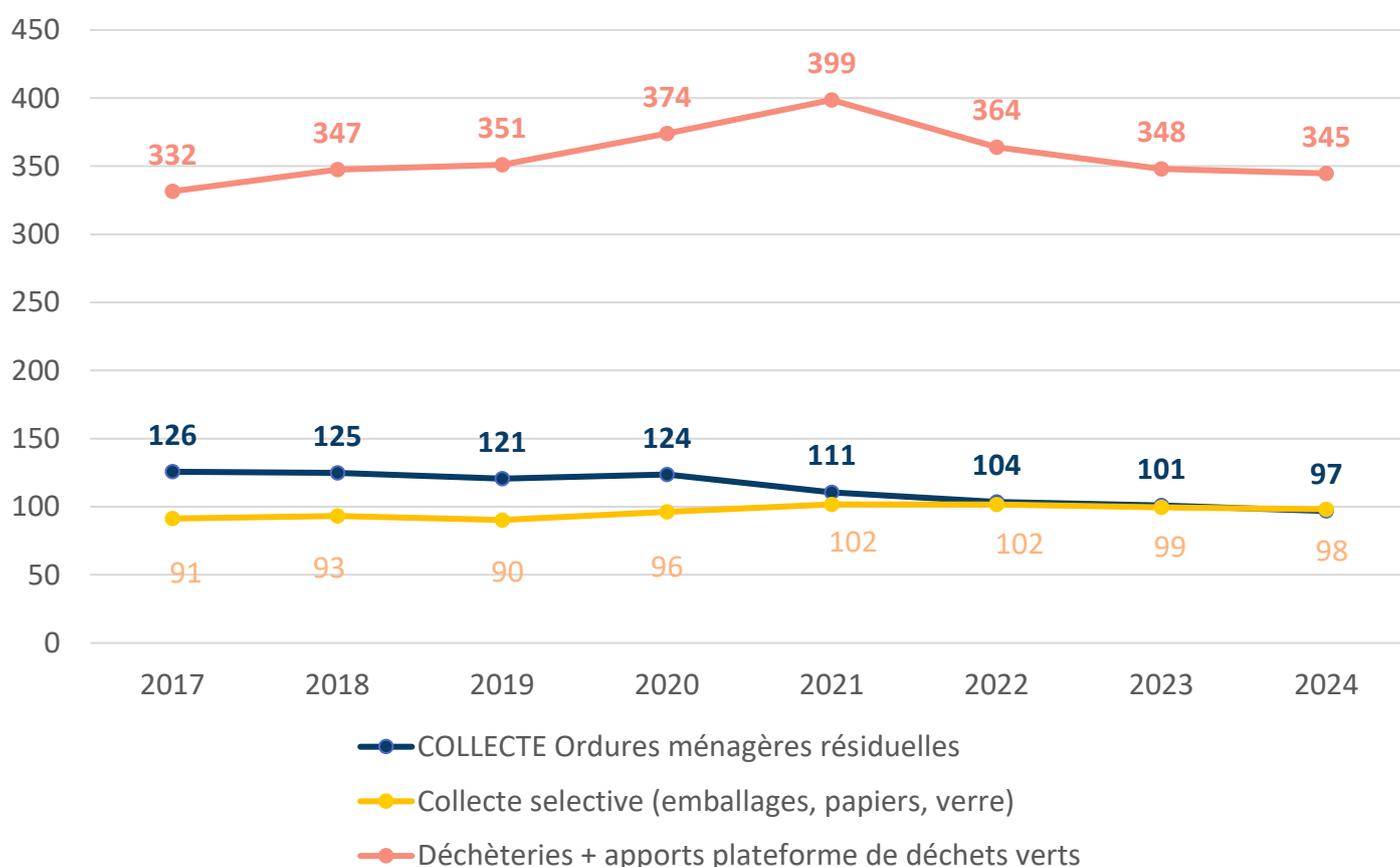
› Evolution des tonnages collectés par habitant

Entre 2017 (année de la fusion des deux Communautés de Communes*) et 2024, les tonnages collectés des ordures ménagères ont diminué de -23 % (126 kg/hab en 2017 contre 97 kg/hab en 2024).

Les emballages (plastiques, métal, papiers et verre) issus de la collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire ont augmenté de plus de 7 % (91 kg/hab en 2017 contre 98 kg/hab en 2024). On observe cependant une légère tendance à la baisse depuis 2021.

Les déchets apportés en déchèterie sont plus fluctuants, impactés par la météorologie pour les déchets verts, un contexte national ou international avec le COVID pour les années 2020-2021.

Les déchets ménagers enregistrent une baisse constante ces dernières années mais le recours aux déchèteries reste conséquent et stabilise le tonnage global.



*Fusion en 2017 de la Communauté de commune Cœur d'Estuaire (Cordemais, le Temple de Bretagne et Saint Etienne-de-Montluc) et de la Communauté de communes Loire et Sillon (Savenay, Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilly).

PARTIE 1

INDICATEURS TECHNIQUES

RÉDUCTION DES DÉCHETS.....	14
COLLECTE DES DÉCHETS	25
TRAITEMENT DES DÉCHETS	40



RÉDUCTION DES DÉCHETS

- › **Caractérisation de la poubelle ménagère 15**
- › **Limitation des déchets végétaux et alimentaires 16**
- › **Réemploi et réparation 20**
- › **Information et sensibilisation 23**



Caractérisation de la poubelle ménagère

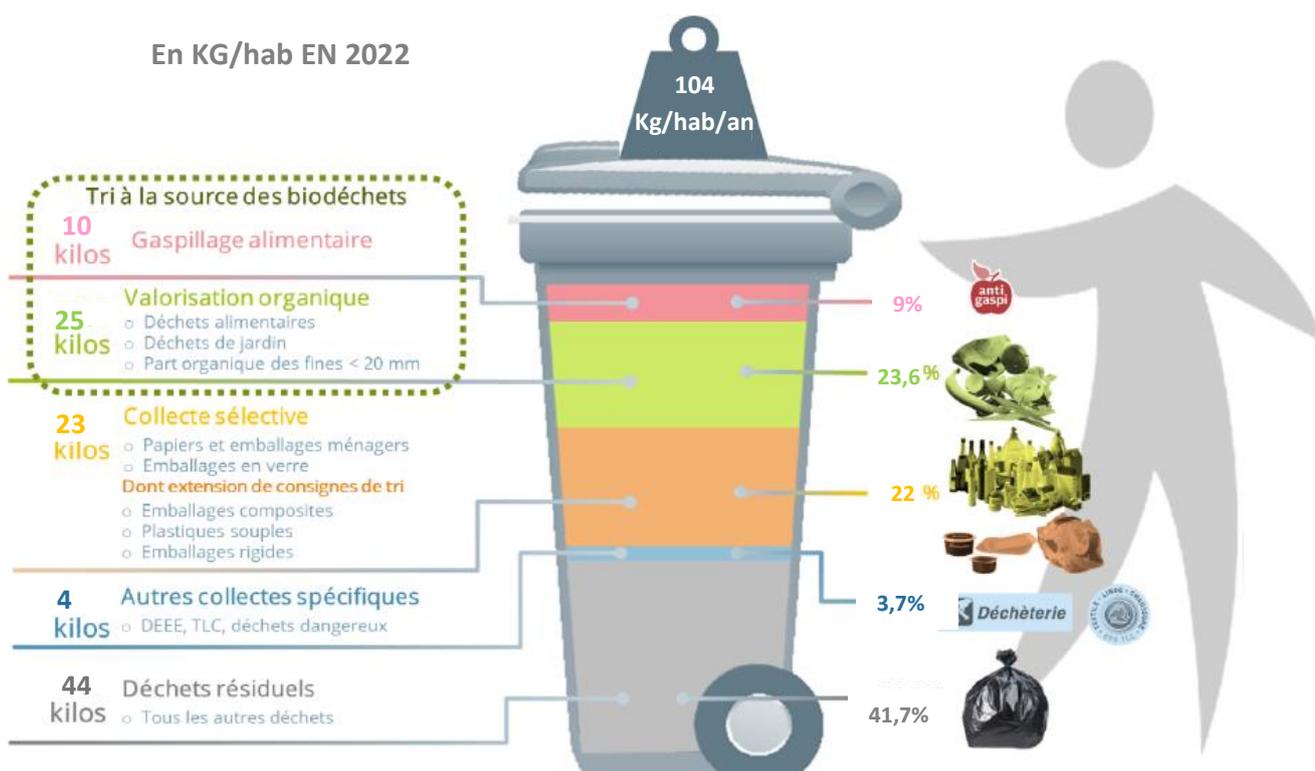
En amont du circuit de gestion des déchets, collecte, tri, traitement, valorisation, la réduction à la source est une priorité qui se traduit par plusieurs gestes et actions.

L'objectif est d'arriver à un impact conséquent sur la diminution des déchets. Le potentiel d'évitement ou de réduction des déchets dans la poubelle ménagère est présenté ci-dessous. Elle est issue d'une analyse réalisée en 2022 par le syndicat de déchets (SMCNA) sur les différentes Communautés de Communes de son territoire afin d'identifier la composition de notre poubelle des ordures ménagères. Elle est présentée et illustrée ci-dessous pour le territoire d'Estuaire et Sillon.

58% soit environ 62KG/habitant/an de nos déchets actuellement dans la poubelle ménagère peuvent faire l'objet d'un détournement vers les filières de valorisation ou de recyclage.

Les principaux flux identifiés comme détournables sont :

- Biodéchets (restes alimentaires, déchets verts) : jusqu'à 35 % du contenu des OMR.
- Emballages recyclables (plastique, métal, carton, verre) : environ 23 %.
- Textiles sanitaires et autres déchets spécifiques : une part peut être évitée ou mieux triée.



Limitation des déchets végétaux et alimentaires

Parce que la lutte contre le gaspillage commence à la source et parce que notre territoire est à dominante rurale, la Communauté de Communes s'est depuis longtemps attachée à déployer le compostage individuel. Pour le développer plus largement dans les zones urbaines plus denses, elle l'a ensuite décliné en mode partagé.

› La feuille de route biodéchets 2022-2026

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon a adopté une feuille de route sur le tri à la source des biodéchets travaillée en étroite collaboration avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique.

Objectif général: Atteindre la généralisation du tri à la source des biodéchets par la gestion de proximité d'ici 2026 en déployant en priorité :

- Le compostage individuel ;
- Le compostage partagé ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La promotion des pratiques de mulching et de broyage des végétaux ;
- Le point d'apport volontaire pourra être envisagé dans les zones très denses sans possibilité d'implantation de composteurs.

L'objectif de l'ensemble de ces actions de limitation des végétaux est :

- De réduire la poubelle et ses odeurs ;
- De contribuer à un projet collectif qui crée du lien avec les voisins ;
- De réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- De limiter le recours aux collectes véhiculées, consommatrices d'eau et d'énergies ;
- D'agir pour le vivant en renouant avec le plaisir de jardiner et de nourrir la terre.



Limitation des déchets végétaux et alimentaires

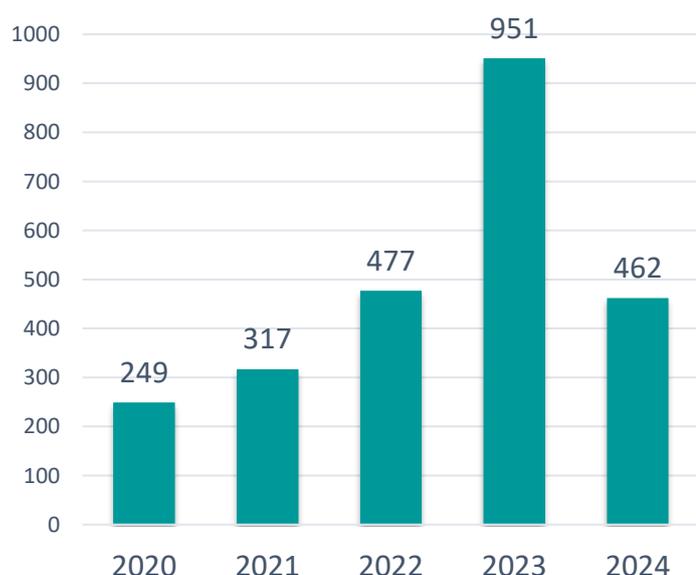


› Le compostage individuel

Le Communauté de Communes met à disposition des habitants des composteurs en bois afin de les accompagner dans cette pratique.

Une communication de proximité est utilisée pour déployer les composteurs individuels sur le territoire et encourager la pratique via les réseaux sociaux, le site internet, la presse, les animations scolaires, la participation aux évènements du territoire et l'accueil déchets du service.

Evolution des dotations de composteurs entre 2020 et 2024



Les composteurs sont subventionnés par la CCES à hauteur de :

- 67 % pour les composteurs 300 L soit un coût de 20 euros pour l'habitant
- 70 % pour les composteurs 600 L soit un coût de 30 euros pour l'habitant
- 1 euro pour le bioseau

2 500 COMPOSTEURS DISTRIBUES DEPUIS 2020 SUR LE TERRITOIRE D'ESTUAIRE ET SILLION

Une dotation en composteur qui a **doublé** entre 2022 et 2023 avec une distribution de proximité et l'obligation du tri à la source au 1^{er} janvier 2024. Le rythme de dotation ralentit en 2024.

- › Des composteurs de 300 L ou 600 L sont également utilisés de manière partagée sur le territoire. Ils sont implantés dans les services publics, écoles, collèges, associations ou petits lotissements qui produisent peu de biodéchets. Ils sont comptabilisés dans les composteurs « individuels ».

Limitation des déchets végétaux et alimentaires



> Le compostage partagé

Le compostage partagé se développe dans les quartiers et au pied des immeubles de notre territoire. Ce déploiement est porté conjointement par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon et le Syndicat mixte de traitement des déchets (SMCNA), en lien avec les communes, les bailleurs, les collectifs associatifs, les habitants. Le tri à la source de nos déchets végétaux et alimentaires est obligatoire depuis le 1er janvier 2024 – selon la loi AGEC (anti gaspillage pour une économie circulaire).

Les moyens du SMCNA pour le déploiement du compostage partagé à horizon 2026 :

Le SMCNA utilise une communication variée et relayée via les lieux de proximité comme les marchés, les événements publics du territoire, les réseaux de communication des collectivités et le lancement d'appel à projet aux habitants, bailleurs, associations du territoire pour déployer de nouveaux sites de compostage.

Cette démarche est subventionnée par la préfecture des Pays de la Loire et France Nation Verte.

L'accompagnement et le suivi du compostage partagé ont été renforcés avec une équipe de quatre personnes depuis fin 2023 au Syndicat de déchets, subventionné par le Fond vert de l'ADEME.

Un déploiement selon des modalités techniques précises. Pour bénéficier d'un accompagnement et d'une mise en place d'un composteur partagé, il faut à minima :

5 foyers déposants + un 1 référent de site formé + une ressource en broyat + un exutoire au compost + un lieu propice à l'installation d'un site.

En 2024 sur le territoire

- **5** nouveaux sites de compostage partagés ont ouvert en 2024
- **8** sites de compostage partagés sur le territoire avec chacun un référent de site.
- **31** foyers déposants
- **5** guides composteurs formés et un total de **10** guides composteurs sur le territoire.
- **6** animations autour du compostage partagé en stand ou sur les marchés

Un suivi et un accompagnement poussé de la collectivité avec :

- Un composteur partagé fourni par la collectivité
- Une aide à la mise en place
- Une inauguration et animation du site
- Une distribution du compost
- Des formations et des rencontres de référents de site et de guides composteurs sont organisées régulièrement sur le territoire par le SMCNA.

Limitation des déchets végétaux et alimentaires



> Subvention de la location de broyeur de végétaux

Afin de limiter les quantités de déchets verts apportées en déchèterie et d'inciter les habitants et les services techniques à broyer leurs déchets verts à domicile, le SMCNA et les communautés de communes membres proposent depuis 2016 un bon de réduction de 50% sur la location d'un broyeur chez les loueurs conventionnés.

Nouveauté depuis septembre 2023, la location est gratuite à partir de 3 foyers rassemblés. Une session de broyage sur une journée a été organisée et financée intégralement. Cette offre est limitée aux personnes résidant sur le territoire du SMCNA et à une session par an pour les trois personnes s'inscrivant sur le formulaire et transmettant leurs justificatifs de domicile.

Le broyat issu des végétaux peut être utilisé dans le jardin en paillage ou en complément des déchets de cuisine dans le composteur.

En 2024

74 demandes de bons ont été formulées par des particuliers et **42 bons de réduction** ont été utilisés (32 journées et 10 demi-journées de location). On estime à **207 tonnes** de déchets verts détournés.

> Subvention à l'achat d'un kit mulching

Le mulching est une technique qui vise à tondre la pelouse en la laissant sur place. Les brins d'herbes sont finement broyés et laissés sur le sol. Ces derniers vont ainsi se dégrader rapidement pour enrichir le sol sans pour autant l'étouffer. Le kit mulching peut être adapté sur une tondeuse, la collectivité aide financièrement à hauteur de 30€.

En 2024

12 demandes de bons ont été formulées et **9 bons** ont été utilisés.

> Dons bois de chauffage

Le SMCNA propose aux particuliers de récupérer gratuitement des billots de bois de différentes essences (principalement de résineux). Le dépôt et la reprise du bois s'effectuent dans les déchèteries du territoire, pendant les heures d'ouverture au public. Le retrait s'effectue sur réservation en ligne d'un créneau de retrait.



Réemploi et réparation



> La recyclerie Nord Atlantique de Savenay

La Recyclerie a été créée à l'initiative du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA). La boutique de Savenay, gérée par l'association Accès Réagis, est ouverte depuis le 16/11/2011.

Les objectifs sont de :

- Sensibiliser le public au réemploi d'objets qu'il destinait à l'élimination ;
- Faire profiter à des personnes de biens à prix réduits ;
- Détourner des objets de l'enfouissement et leur donner une seconde vie : jouets, livres, vêtements, vaisselles, décoration, mobilier, outillage...
- Employer des personnes éloignées du monde du travail.



- Ouverture boutique 2024
- 650m² Boutique
- 300m² Dépôt
- 100m² Sanitaire Bureau

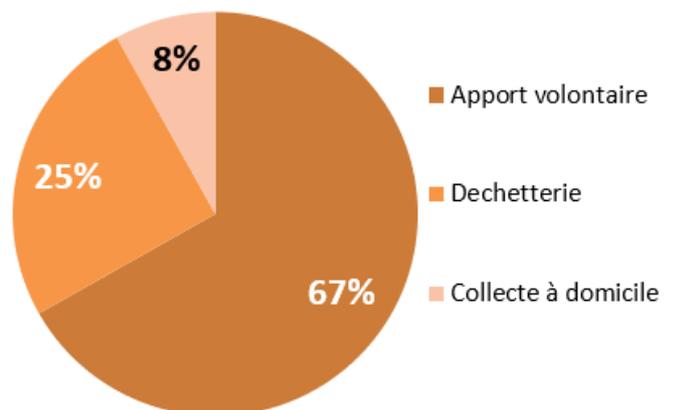
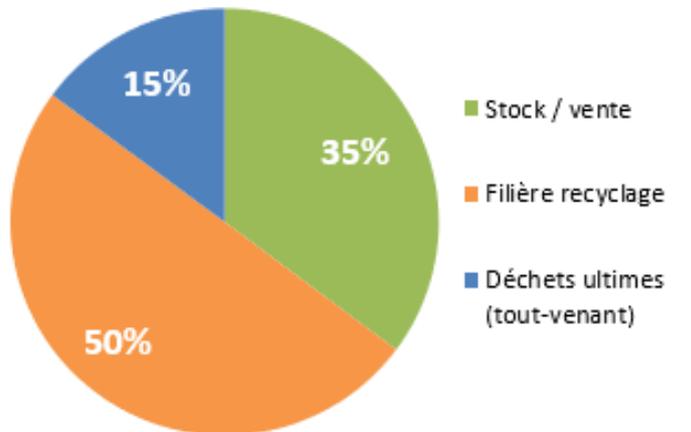


Les dépôts se font directement à la boutique ou dans les caissons mis à disposition dans les déchèteries de Savenay et Campbon. Et depuis 2023 à la déchèterie de Saint-Etienne de Montluc.

En 2024, la Recyclerie de Savenay a eu 242 tonnes d'apports volontaire soit **24 %** de plus que l'année dernière.

L'apport des dons issus des déchèteries est également en hausse de **25 %** et en augmentation de **8%** pour les collectes à domicile.

Répartition des flux 2024 de la Recyclerie Nord Atlantique



Réemploi et réparation

› Zone de dons en déchèterie

Face au constat que trop d'objets sont jetés alors qu'ils pourraient avoir une seconde vie, le SMCNA organise des zones de dons dans les quatre déchèteries du territoire (Campbon, Cordemais, Savenay, Saint-Etienne-de-Montluc). L'objectif est de limiter l'enfouissement en favorisant le réemploi des matériaux.

Les zones de dons acceptent tous les matériaux ou objets, ils doivent être en bon état ou réparables pour les équipements électriques ou thermiques. Elles sont accessibles à tous les habitants du territoire munis de leur pass déchet.

Au-delà de trois mois de stockage le matériau/objet ne pourra plus faire l'objet de don et sera rejeté en benne.



Abriothèque sur la déchèterie de Savenay



JE DONNE, TU PRENDS : ÇA RESSERT !

AUX HEURES D'OUVERTURE DE VOTRE DÉCHÈTERIE

 MATÉRIAUX	 JARDIN	 BRICOLAGE
 ÉLECTRIQUE	 JEUX	 MOBILIER
 BIBELOTS	 TEXTILE	 LIVRES-CD

Réemploi et réparation

> Les bornes textiles

Une convention a été signée avec l'éco-organisme ReFashion pour la collecte des Textiles, Linges et Chaussures usagés.

La collecte est réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon par deux associations (Le Relais et la Croix rouge) au moyen de 38 points de collecte accessibles au public répartis sur les 11 communes.

Ces derniers seront transportés dans un centre de tri. L'éco-organisme communique les chiffres suivants sur le devenir des textiles : **60% des produits triés peuvent être réutilisés en l'état et seront revendus dans des friperies ou des boutiques solidaires en France, en Europe ou à l'international en fonction des besoins de chacun des marchés.**



En 2024

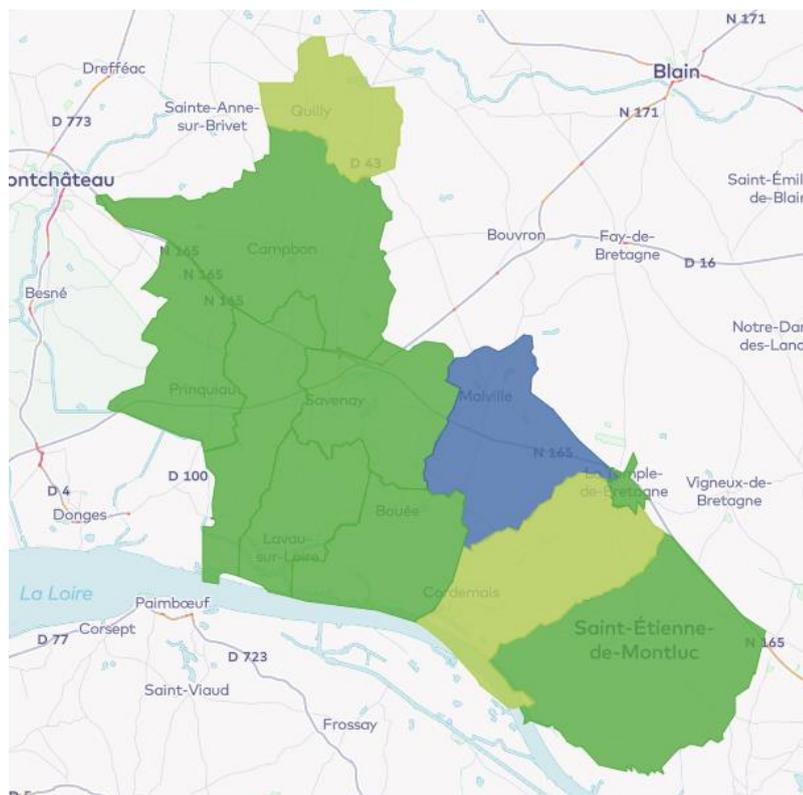
276 tonnes

de textiles, linges, chaussures collectés

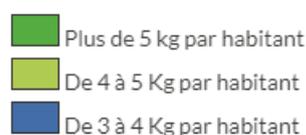
39 points

d'apport volontaires

Collecte en kilogramme par habitant en 2023 sur Estuaire et Sillon



Les 40% restants sont des vêtements ou chaussures non réutilisables car trop usés, abimés ou qui ne répondent pas aux besoins du marché international de la fripe. Ils sont donc revalorisés autrement. Ils sont recyclés en isolants pour le bâtiment, découpés en chiffons d'essuyage ou encore transformés en nouvelles fibres textiles. 8% sont transformés en énergie et seule une infime part (0.15%) est incinérée sans valorisation.



Information et sensibilisation

› Une communication diversifiée pour informer sur le service

- Accueil aux usagers

Les agents apportent une réponse directe à l'utilisateur ou font le nécessaire auprès des services adéquats pour que la réclamation ou l'information soit traitée dans les meilleurs délais. Pour cela l'utilisateur dispose de plusieurs moyens de communication le numéro du service déchets 02.40.56.82.53, de la boîte mail générique environnement@estuaire-sillon.fr ou de la messagerie du portail usager Ecocito et l'accueil physique aux horaires d'ouvertures du service.

- Site internet et réseaux sociaux

Le site www.estuaire-sillon.fr informe sur les différentes activités et équipements du service déchets et ses actualités.

Le règlement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est téléchargeable sur le site www.estuaire-sillon.fr.

Pour développer son mode de diffusion de sa communication et ainsi toucher un plus grand nombre d'habitants et d'entrepreneurs, la Communauté de communes Estuaire et Sillon utilise 3 réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn.



- Initiatives durables

Les 11 communes ainsi que la Communauté de Communes Estuaire et Sillon renouvellent leur mise en lumière des initiatives durables locales sous forme d'agenda en ligne. L'objectif est de faciliter l'accès à l'information auprès des habitants d'Estuaire et Sillon en évitant l'impression des flyers et affiches. via le site <https://initiatives-durables.estuaire-sillon.fr>.



- Autres supports

De nombreux supports sur l'accès, le fonctionnement et l'organisation du service sont disponibles à l'accueil déchets, sur le site internet, les réseaux sociaux ou envoyés directement aux usagers via la facture de la redevance ou par courrier.

Information et sensibilisation

› Sensibilisation grand public et professionnels

Un agent assure l'animation et la sensibilisation au grand public. Cette sensibilisation est réalisée sous plusieurs formats selon la vie du service et les actions menées.

- Interventions dans les écoles ;
- Formations compostages ;
- Visites des déchèteries ;
- Présence sur des évènementiels ;
- Sur le terrain, du boitage ou en porte à porte ou directement chez l'administré ou le professionnel en fonction des besoins.

› Sensibilisation des scolaires

Les interventions en classe sont ouvertes au cycle 2 et 3 et s'organisent en plusieurs modules :

- Module prévention : Prendre conscience des impacts environnementaux de nos choix et solutions de réduction des déchets
- Module tri : Apprendre les bons gestes du tri et avoir une vision globale du traitement des déchets du tri au recyclage.
- Module déchèterie : comprendre l'intérêt et le fonctionnement des déchèteries dans le système de gestion globale des déchets.
- Module compostage : appréhender l'intérêt de sortir les déchets biodégradables de la poubelle.

Les interventions en classe peuvent être couplées avec des visites de terrain sur les déchèteries, à la Recyclerie et au centre de tri Arc-en-ciel à Couëron.

En 2024

100 personnes été formées au compostage individuel et partagé



En 2024

1000 élèves de primaire et collège du territoire ont participé à nos animations scolaires et ont été sensibilisés au tri, au recyclage et à la réduction des déchets.

COLLECTE DES DÉCHETS

- › Organisation territoriale du service26
- › La pré-collecte27
- › La collecte en porte à porte28
- › La collecte en points d'apport volontaire30
- › La collecte en déchèterie et plateforme de déchets verts33



Organisation territoriale du service

› Régie et prestation privée

Le service public de collecte des déchets repose sur deux types d'organisations territoriale avec la même offre de service :

- La régie directe avec des moyens humains et matériels de la communauté de communes Estuaire et Sillon. Pour collecter 8 communes du territoire Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay, Lavau sur Loire, Malville, Prinquiau, Quilly et Savenay pour les ordures ménagères et les emballages en porte à porte.
- L'intervention d'une entreprises privée, Véolia, dans le cadre d'un marché public de prestations de services. Pour collecter trois communes du territoire en porte à porte pour les ordures ménagères et les emballages : Cordemais, le Temple de Bretagne et St Etienne de Montluc. Ainsi que l'ensemble des éco-points du territoire pour le verre, le papier, les ordures ménagères et les emballages.

67 % de la population est collectée par la régie de la CCES soit **69 %** de la superficie du territoire.

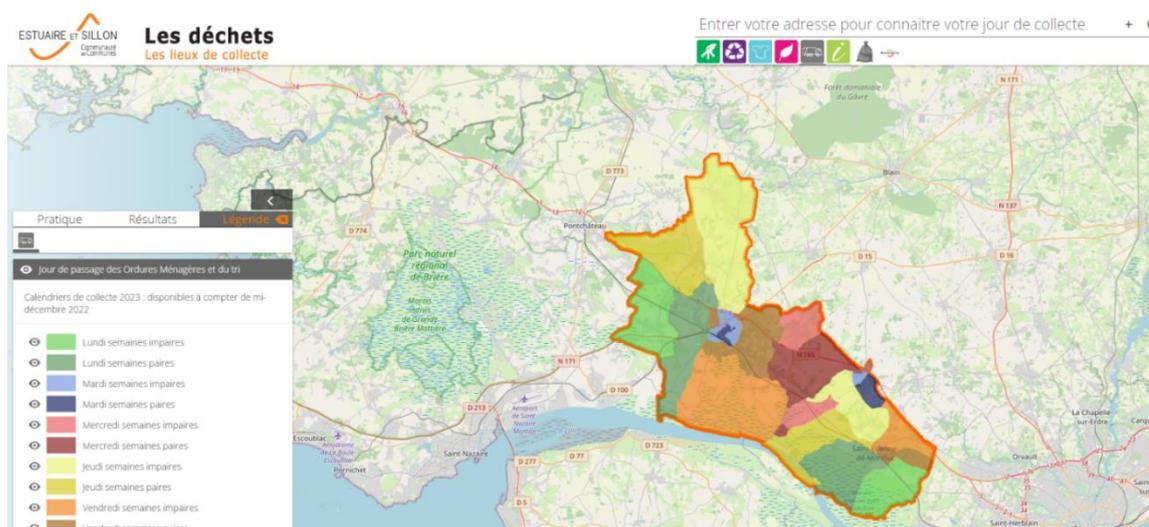
A partir de l'été 2024 une aide à la régie par le prestataire Veolia a été mise en place sur cinq tournées sur les communes de Bouée, la Chapelle Launay, Campbon et Savenay.

33 % de la population est collectée en prestation par Veolia soit **31 %** de la superficie du territoire.

› Cartographie de la collecte

Une carte interactive, disponible en ligne sur www.estuaire-sillon.fr, présente les 22 secteurs du territoire ainsi que les reports de collecte pour les jours fériés. Il est également possible de télécharger les calendriers de collecte pour chaque secteur.

L'ensemble des éco-points et des déchèteries du territoire y sont également localisés.



La pré-collecte



› L'équipement de pré-collecte

Les usagers du service, particuliers et professionnels disposent de bacs individuels pucés pour les ordures ménagères et les emballages qui sont enregistrés pour permettre la facturation de la redevance déchets. Les logements en habitat vertical sont équipés de bacs collectifs pucés.

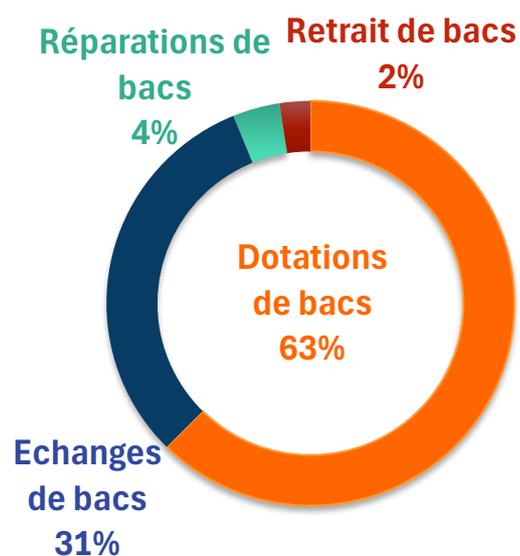
En fonction du nombre de personnes dans le foyer, les usagers sont orientés vers un certain volume de bac. Néanmoins, ils ont la possibilité d'adapter le volume du bac à leur production de déchets. Pour les professionnels, ceux-ci déterminent le volume de bac utile.

Les rouleaux de sacs jaunes de 50 L pour la collecte des emballages en porte à porte sont également disponibles à l'accueil des mairies et au service déchets de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

En 2024, le choix est laissé à l'usagers entre une collecte en bac jaune ou en sac jaune pour la collecte des emballages. Depuis le deuxième semestre 2022, la dotation en bac jaune est proposée aux particuliers.

La pré-collecte c'est **3 000** interventions réalisées en 2024.

Les interventions se répartissent de la manière suivante :



ZOOM bacs jaunes

1 200 bacs jaunes attribués en 2024

40 % des foyers équipés en bacs jaunes

La collecte en porte à porte



› Une collecte bi-compartmentée

La collecte des ordures ménagères et la collecte des emballages est réalisée en porte-à-porte, toutes les deux semaines, en benne bi-compartmentées sur l'ensemble du territoire, du lundi au vendredi. Les professionnels peuvent bénéficier d'une collecte par semaine, sur demande.

Dans certaines rues, la collecte peut être réalisée en point de regroupement dans le cas où la sortie ou le retournement du camion est impossible (les marches-arrières ne sont pas autorisées).

Depuis le 1^{er} janvier 2022 tous les emballages se trient : pots, barquettes, tubes et films de suremballages s'ajoutent aux emballages déjà collectés jusqu'à présent.

*** A partir de l'été 2024 une aide à la régie par le prestataire Veolia a été mise en place sur 5cinq tournées sur les communes de Bouée, la Chapelle Launay, Campbon et Savenay.**



ORDURES MENAGERES

2024

4 021 Tonnes

96 Kg/hab.

EMBALLAGES

2024

1 659 Tonnes

40 Kg/Hab.

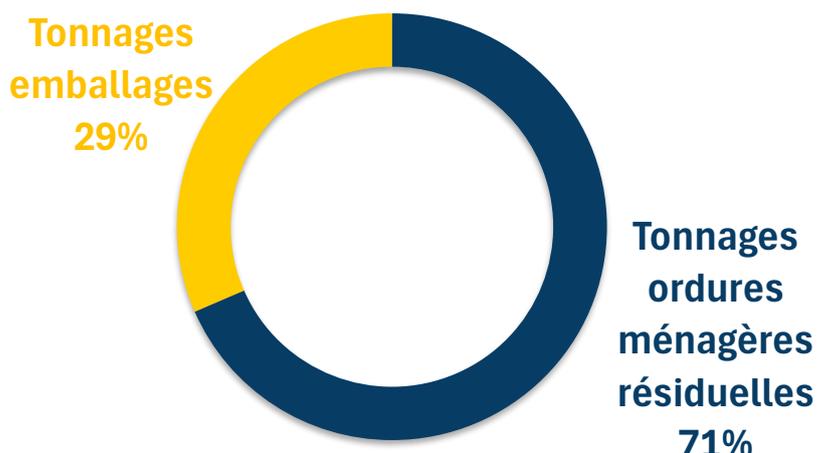
79 493 Km de parcourus par les camions sur les 11 communes du territoire

Une moyenne de **3 200 adresses** collectés chaque semaine en ordures ménagères

Opérateurs	Moyens humains	Moyens matériel
Régie sur 8 communes*	9 agents (conducteurs/ripeurs) 2 encadrants	3 bennes bi-compartmentées de 26 tonnes en service au quotidien pour la collecte simultanée des ordures ménagères et des emballages 1 benne de remplacement
Prestation privée « Véolia » sur 3 communes	2 agents 1 encadrant	1 benne bi-compartmentée de 26 tonnes

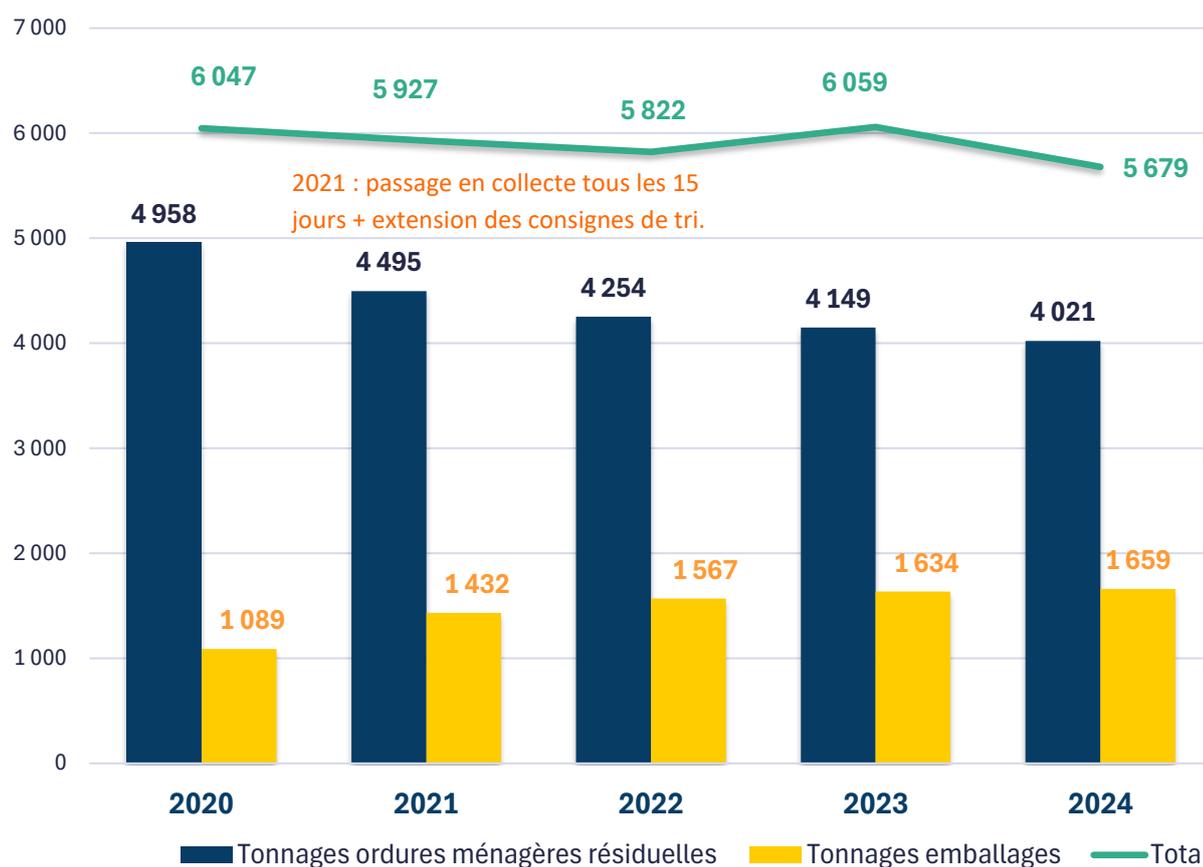
La collecte en porte à porte

Répartition des tonnages collectés en porte à porte en 2024



› Les tonnages collectés

Evolution des tonnages collectés en porte à porte depuis 2020



La collecte en porte à porte des ordures ménagères poursuit sa baisse en 2024 (-3%). A l'inverse, la collecte des emballages stagne entre 2023 et 2024. On note également l'augmentation progressive depuis 2021 avec l'extension des consignes de tri couplé à une augmentation de la population. Au global la collecte en porte à porte diminue de 6% en 2024.

La collecte en point d'apport volontaire

L'apport volontaire aérien et enterré s'est développé sur le territoire pour quatre types de flux. Les ordures ménagères, les emballages, le papier et le verre. Ce mode de déploiement est présent sur l'ensemble du territoire. La collecte des points d'apport volontaire est réalisée par le prestataire privé Véolia.

› Une solution complémentaire pour les ordures ménagères et les emballages

La collecte des ordures ménagères et des emballages a lieu toutes les deux semaines en Estuaire et Sillon. Pour permettre aux habitants et aux professionnels d'évacuer plus fréquemment les sacs d'ordures ménagères de d'emballages ou si le stockage d'un bac s'avère impossible, des colonnes d'apport volontaire d'un volume de 4 m³ ont été installées sur l'ensemble du territoire.

Les colonnes d'apport des ordures ménagères disposent d'un système d'ouverture avec badge afin de permettre une remontée des informations (via le système Incitat) vers le logiciel de la redevance déchets.



ORDURES MENAGERES

15 éco-points

36 tonnes

1kg/hab/an

EMBALLAGES

10 éco-points

19 Tonnes

0.5kg/hab/an

› Des bacs enterrés

Sur la commune de Saint-Etienne-de-Montluc, le lotissement de la Chénaie est équipé de dispositifs de bacs enterrés, ouverts à tous, pour le papier, les emballages et le verre.



La collecte en point d'apport volontaire

› L'apport volontaire pour le papier, le verre et le textile



PAPIERS

133 éco-points

510 tonnes

13kg/hab/an



VERRE

126 éco-points

1 910 tonnes

49kg/hab/an

Des colonnes équipées de trappes accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ont été installées sur 8 communes. La liste et les emplacements des éco-points de tri est disponible sur la cartographie déchets du site Internet de la Communauté de communes.

La collectivité équipe les manifestations organisées dans les lieux publics : 43 manifestations ont ainsi été équipées en 2023 (fêtes des écoles, événements communaux et intercommunaux, etc...) principalement entre juin et septembre.

Opérateurs	Nombre agents	Moyens matériel
Prestation privée « Véolia »	1 agent	Un camion amiproll avec grue

› Nettoyage des dépôts sauvages et lavage des colonnes

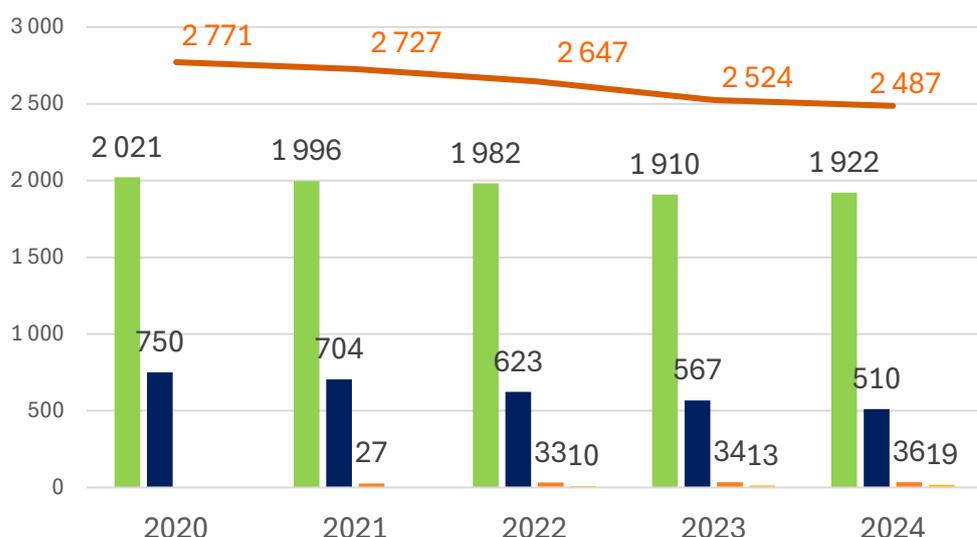
Le nettoyage des dépôts sauvages aux abords des colonnes est réalisé au minimum **3** fois par semaine, jusqu'à **5** fois pour certains éco-points par deux agents de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon. Un lavage des colonnes de tri en mai et octobre, a été réalisé afin de maintenir le parc dans un bon état de propreté.



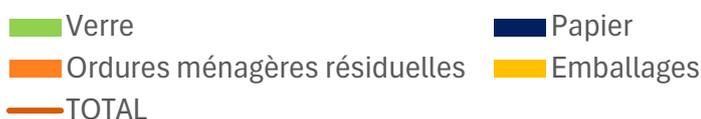
La collecte en point d'apport volontaire

› Les tonnages collectés

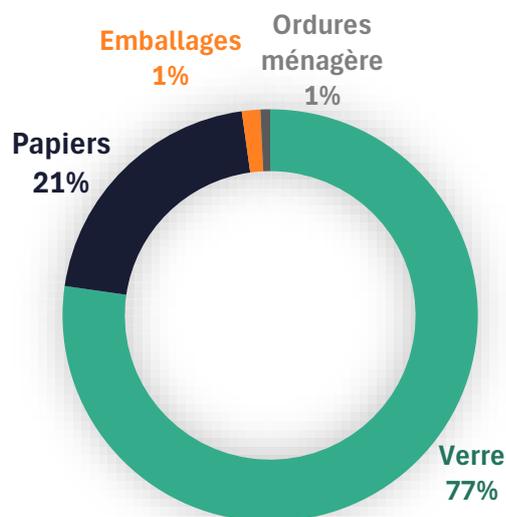
Les tonnages collectés en apport volontaire depuis 2020



Globalement les tonnages collectés en apport volontaire sont en recul ces dernières années. Ils diminuent de -1.47% par rapport à 2023 essentiellement lié à la baisse du papier collecté (-10% par rapport 2023).



Répartition des tonnages collectés en apport volontaire en 2024



Pour le flux papier, les tonnages continuent de diminuer.

Le flux OMR continue de progresser (+5%), idem pour le flux Emballage (+42%).

La collecte en déchèterie et plateformes de déchets verts

› Gestion des déchèteries

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon possède quatre déchèteries et une plateforme des déchets verts accessibles aux particuliers et aux professionnels du territoire. L'aire de dépôt de déchets verts de Malville est ouverte uniquement pour les particuliers.

La durée du marché d'exploitation est de 5 ans. Il est reconductible pour une durée de deux fois un an. Les prestations ont démarré le 02 janvier 2021.

Gestion du haut de quai des déchèteries CCES	Gestion bas de quai des déchèteries SMCNA
Marché public attribué à Brangeon	Marché public attribué à Brangeon



La collecte en déchèterie et plateformes de déchets verts



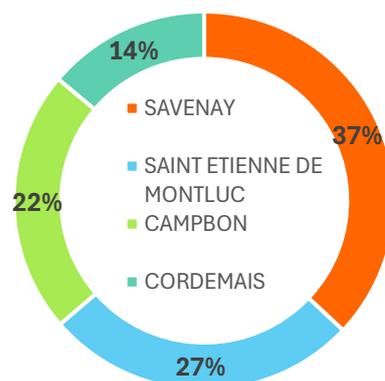
Répartition des apports par déchèterie 2024

› Modalités d'accès aux déchèteries

Des barrières d'entrée sont en place sur les quatre déchèteries. L'accès s'effectue au moyen d'un badge magnétique. Ce « pass déchet » est relié au compte de la Redevance déchets.

Les horaires sont variables selon les sites et offrent une ouverture en continu le samedi dans les deux sites les plus fréquentés, à Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc. Les déchèteries sont fermées les jours fériés. En cas d'alerte canicule orange ou rouge les horaires sont affichés à l'entrée des sites. Les volumes de déchets déposés ne devront pas excéder 4m3/jour/déchèterie.

Les modalités d'accès et de fonctionnement sont définies dans des règlements intérieurs pour les quatre déchèteries, pour l'air de Malville et pour la plateforme de compostage de Campbon. Ils sont consultables sur notre site internet. En 2024, un quota de 26 passages en déchèterie a été mis en place pour les particuliers.



En 2024, 106 720 passages ont été enregistrés.

(-18% par rapport à 2023 – fermeture déchèterie de Savenay de septembre à mi-novembre)

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Campbon	13h30-17h30	Fermé	9h-12h/ 13h30-17h30	9h-12h/ 13h30-17h30	9h-12h/ 13h30-17h30	9h-12h/ 14h-18h
Savenay	9h-12h/ 13h30-17h30	9h-12h/ 13h30-17h30	9h-12h/ 13h30-17h30	Fermé	9h-12h/ 13h30-17h30	9h-18h
Cordemais	13h30-17h30	Fermé	Fermé	13h30-17h30	Fermé	9h-12h/ 14h-18h
St Etienne de Montluc	Fermé	9h-12h/ 13h30-17h30	9h-12h/ 13h30-17h30	Fermé	9h-12h/ 13h30-17h30	9h-18h

Tous les jours, deux déchèteries sont ouvertes à la journée pour les usagers.

› Zoom des dépôts des professionnels

Les déchèteries sont ouvertes aux professionnels pour faciliter l'évacuation de petites quantités de déchets d'activités. Leurs dépôts sont soumis à paiement pour ne pas faire supporter le coût de traitement de ces déchets aux particuliers.

En 2024 l'accès en déchèterie pour les professionnels a évolué avec une tarification au passage avec une part abonnement.



La collecte en déchèterie et plateformes de déchets verts

› Les types de déchets collectés

Les déchèteries accueillent les matériaux qui ne peuvent pas être collectés par le service de ramassage traditionnel des ordures ménagères, en raison de leur taille (encombrants), de leur volume (déchets verts), de leur densité (gravats, déchets de démolition, déblais, terre), ou de leur nature (batteries, huiles usagées, solvants, peintures, acides et bases, produits phytosanitaires, déchets d'équipements électriques et électroniques...).



Des collectes ponctuelles de déchets refusés habituellement en déchèterie, sont organisées pour les pneus et l'amiante, sur les déchèteries de Savenay et de Saint-Etienne-de-Montluc.

Les déchèteries étant soumises à des arrêtés préfectoraux, certains déchets n'y sont pas admis. Il s'agit, entre autres, des ordures ménagères, munitions, explosifs, éléments entiers de véhicules, cadavres d'animaux, produits radioactifs, déchets anatomiques ou infectieux, médicaments, etc.

En 2024

AMIANTE

11 campagnes de collecte à la déchèterie de Savenay

4 campagnes de collecte d'amiante à la déchèterie de Saint-Etienne-de-Montluc

PNEUS

2 campagnes de collecte à Savenay

2 collectes à Saint-Etienne-de-Montluc

La collecte en déchèterie et plateformes de déchets verts

› L'air de Malville

Ce site est réservé aux particuliers, associations ou administrations des 11 communes, et par conséquent interdit aux professionnels comme l'indique le règlement intérieur annexé au règlement de service.

Horaires ouvertures

Période du 1er novembre au 31 mars

fermée tous les jours

Période du 1er avril au 31 octobre

ouverte le lundi et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h



En 2024

2 768 passages enregistrés

+ 215 % par rapport 2023 –
augmentation liée à la fermeture de la déchèterie de Savenay avec notamment la mise en place d'horaires d'ouvertures plus larges.

271 tonnes déposées

+ 63 % par rapport à 2023

79 tonnes de compost distribués

- 15 % par rapport à 2023

Les usagers y accèdent au moyen de leur badge déchèterie qu'ils doivent présenter au gardien suivant le principe de fonctionnement des déchèteries.

La prestation de gardiennage a été attribuée à la société Brangeon, qui réalise déjà la gestion du haut de quai des déchèteries intercommunales.

› La plateforme des déchets verts de Campbon

Une plateforme commune de traitement des déchets verts avec la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau – Saint Gildas des Bois a ouvert en 2016 au lieu-dit les Perrières Neuves à Campbon. Elle est accessible pour les particuliers et les professionnels.



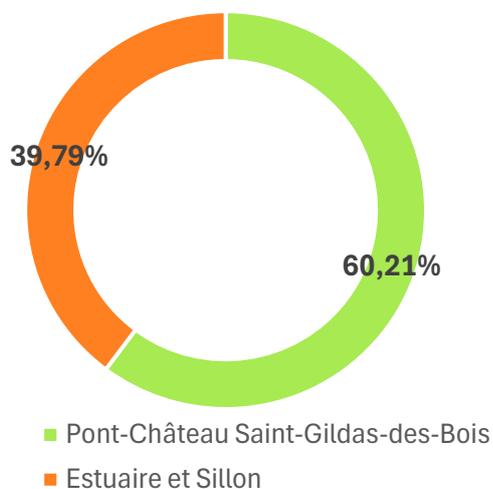
La collecte en déchèterie et plateformes de déchets verts



› La plateforme des déchets verts de Campbon

En 2024 le site a enregistré **40 025** passages et accueilli **11 430** tonnes de déchets verts provenant de la communauté de communes du Pays de Pontchâteau – Saint Gildas des Bois et de la communauté de commune Estuaire et Sillon.

Répartition de la fréquentation par Communauté de communes



Depuis 2022, des conventions ont été renouvelées avec des agriculteurs, après échanges avec les CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) du Brivet et du Sillon. Ce sont près de **2 000 tonnes** de compost produites sur la plateforme de compostage qui ont été évacuées pour une utilisation en amendement en 2024.

En 2024 pour Estuaire et Sillon

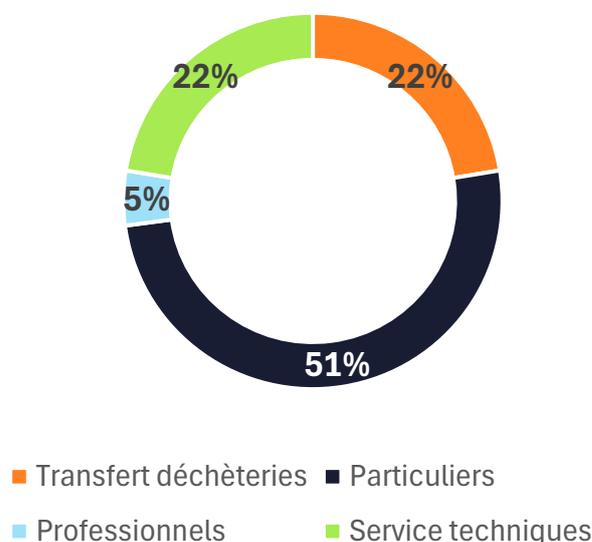
15 926 passages enregistrés

2 734 tonnes déposées

+ 24 % par rapport à 2023



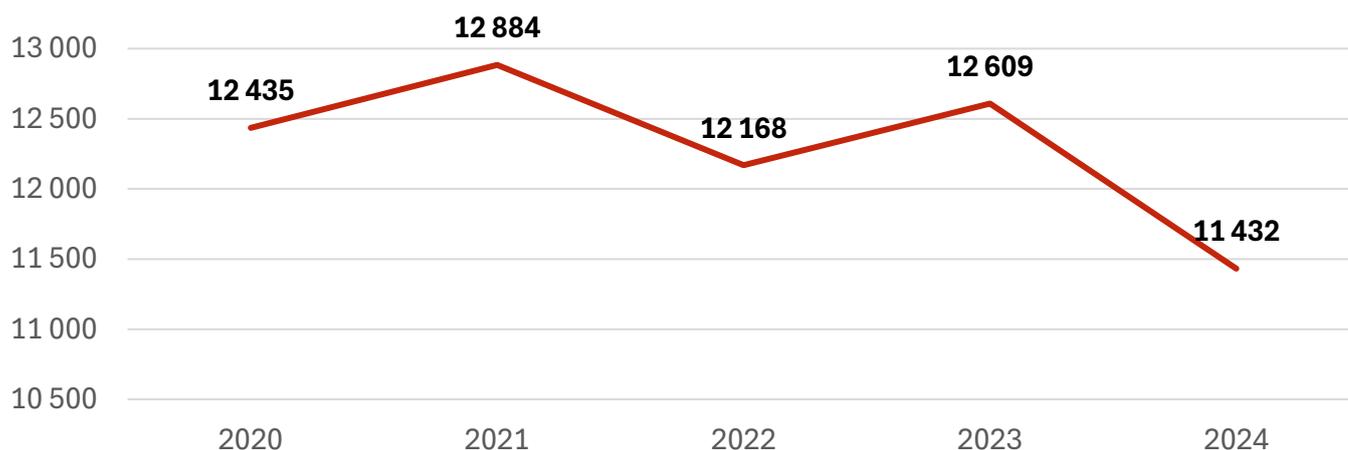
Répartition des apports de la CCES à la plateforme de déchets verts en 2024



La collecte en déchèterie et plateformes de déchets verts

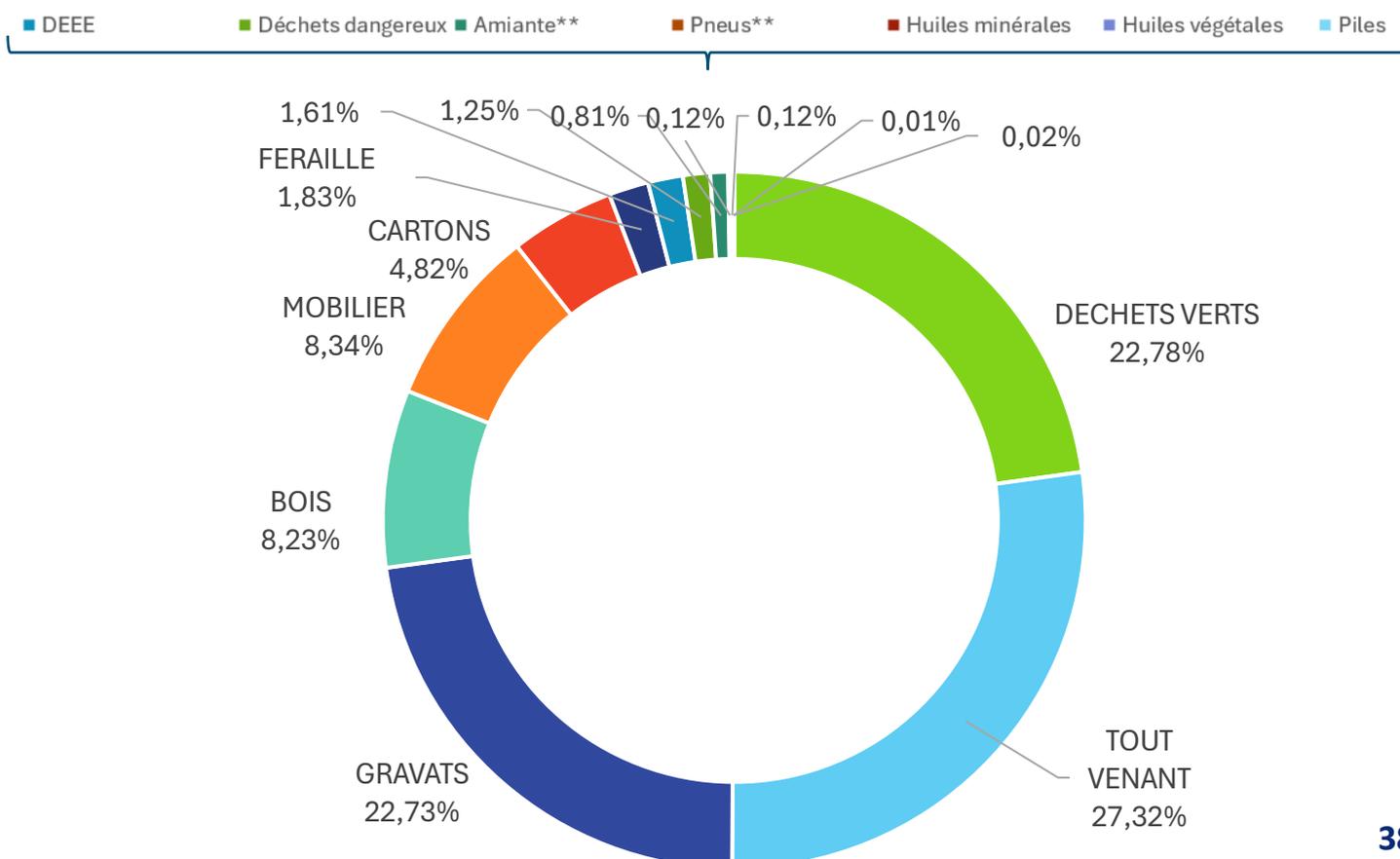
Les tonnages collectés en déchèterie

Evolution de l'ensemble des tonnages collectés en déchèterie entre 2020 et 2024



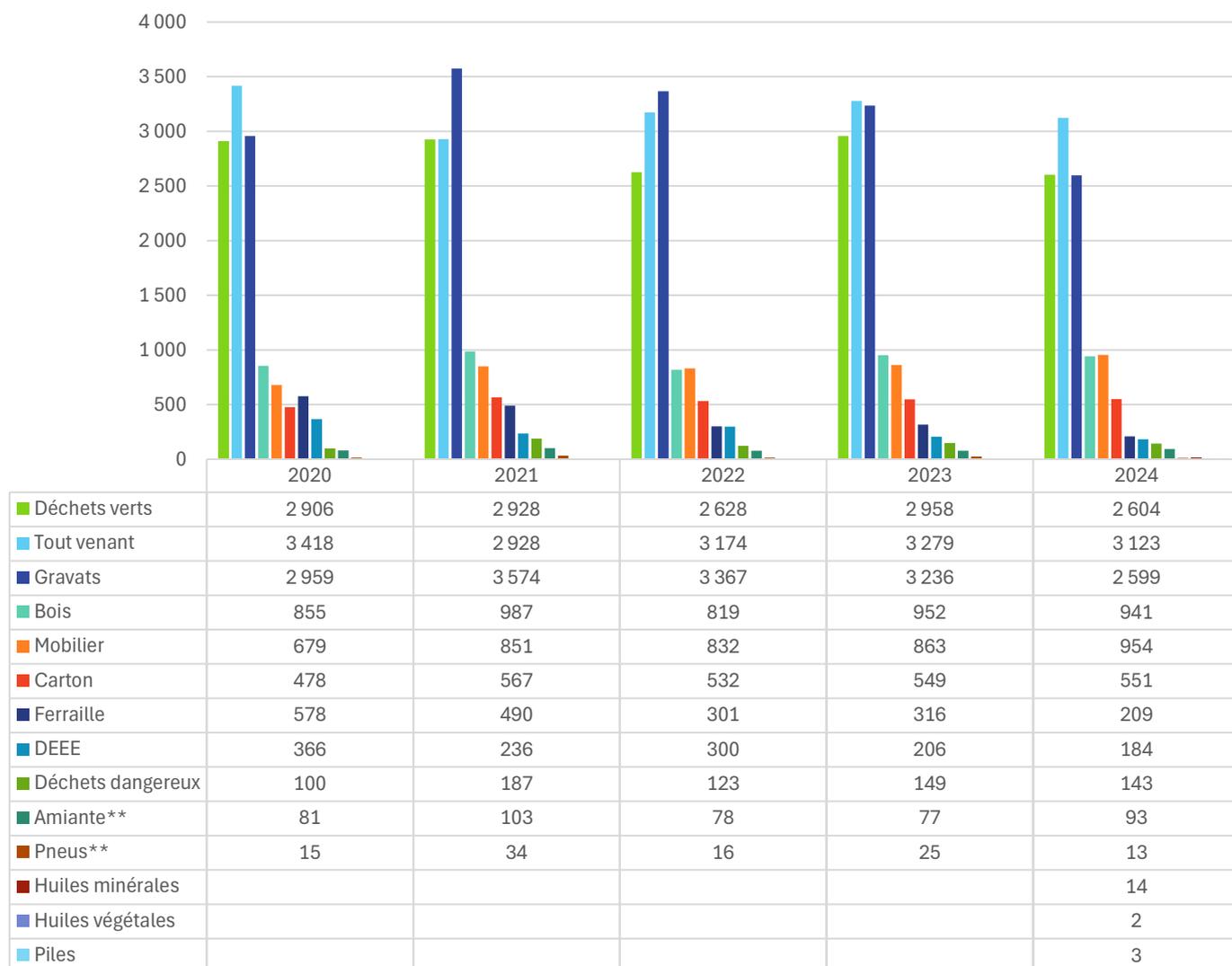
En 2024 la déchèterie de Savenay suite à un incendie a été fermée entre le mois de septembre et le mois de novembre

Répartition des apports de déchets en tonnages sur les déchèteries en 2023



La collecte en déchèterie et plateformes de déchets verts

Evolution par flux des tonnages collectés en déchèterie entre 2020 et 2024

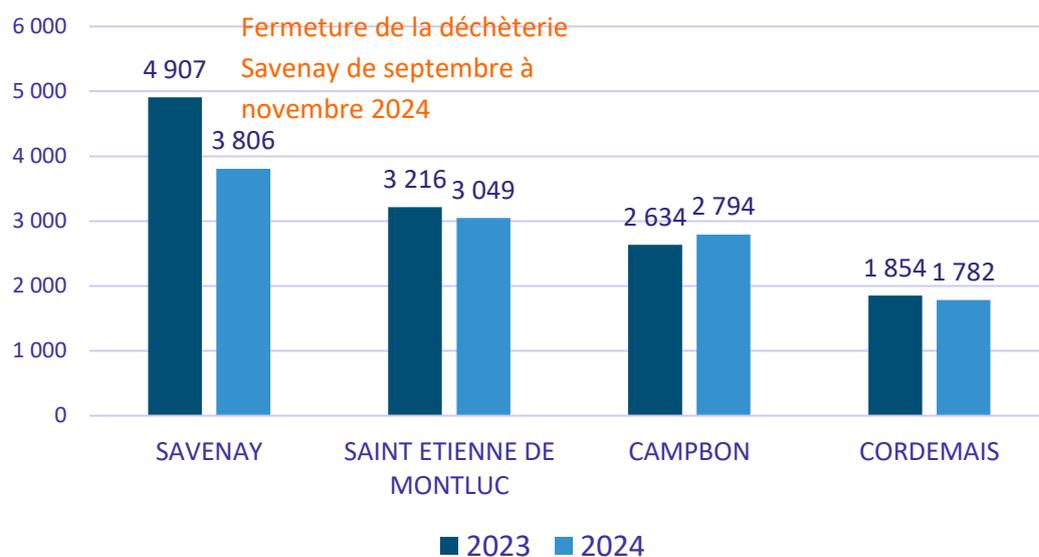


- Déchets verts
- Tout venant
- Gravats
- Bois
- Mobilier
- Carton
- Ferraille
- DEEE
- Déchets dangereux
- Amiante**
- Pneus**
- Huiles minérales
- Huiles végétales
- Piles

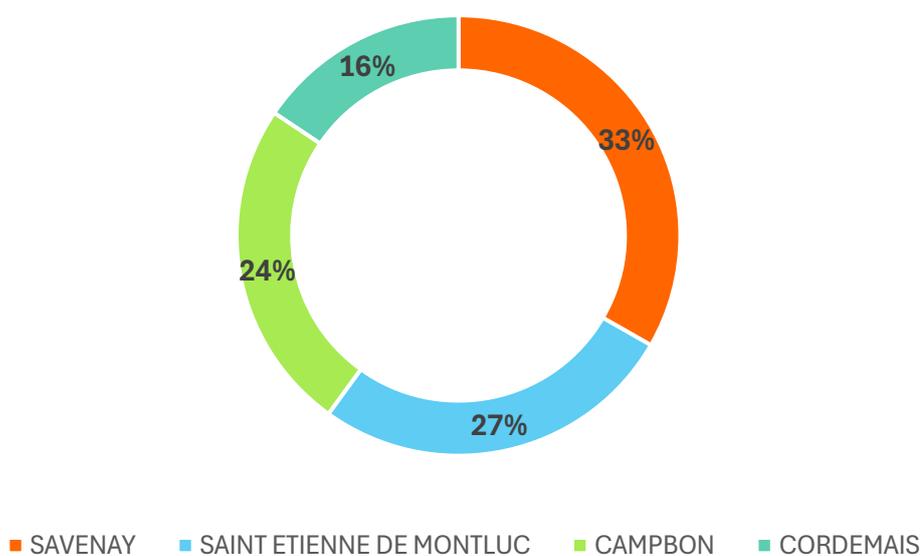
*COLLECTE PONCTUELLES

La collecte en déchèterie et plateformes de déchets verts

> Les tonnages collectés par déchèterie



Répartition des tonnages par déchèterie en 2024



TRAITEMENT DES DÉCHETS

- > Le traitement des ordures ménagères42
- > Le traitement des recyclables43
- > Le traitement des déchets en déchèterie46



Le traitement des ordures ménagères



Le mode de traitement des ordures ménagères varie selon le secteur.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Le traitement des ordures ménagères des 8 communes

Savenay, Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilliy

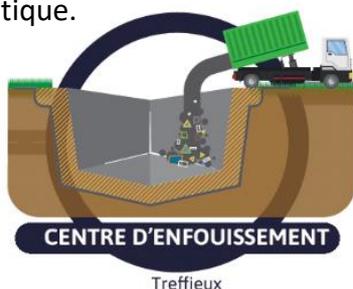
1. Vidage des bennes de collecte au quai de transfert de Bouvron (44) puis transfert par remorque à fond mouvant alternatif (FMA) vers le site de traitement .



Quai transfert Bouvron

2. Enfouissement en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de classe 2, au lieu-dit Les Briuelles à Treffieux.

Les déchets sont stockés dans des casiers, en supprimant leur contact direct avec le sol à l'aide de géomembranes et d'argile imperméable. Les jus polluants (lixiviats) sont récupérés et du biogaz issu de leur fermentation sont captés pour une valorisation énergétique.



Capacité
32 000
tonnes/an

Le traitement des ordures ménagères des 3 communes

Saint-Etienne-de-Montluc, Cordemais, Le Temple-de-Bretagne

+ éco-points

1. Vidage des bennes de collecte directement au site de traitement

Incinération dans l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des Ordures Ménagères (UIOM) Arc-en-Ciel gérée par Véolia à Couëron.

La combustion produit de l'électricité (30 000 MWh) et de la vapeur (75 000 MWh) permettant d'alimenter en énergie le réseau de chaleur urbain de Nantes et le site voisin d'Arcelor.

Les mâchefers (résidus d'incinération) sont valorisés en sous-couche routière par Véolia sur son site de GEVAL à Pont-Scorff (56).

- 2.



Capacité
100 000
tonnes/an

Le traitement des recyclables



LES EMBALLAGES

> Le traitement des emballages des 8 communes

Savenay, Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay,
Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilly

1. Vidage des bennes de collecte au quai de transfert de Bouvron (44) puis transfert en remorque à Fond Mouvant Alternatif (FMA) vers le centre de tri.



Quai transfert
Bouvron

2. Les emballages recyclables sont transportés au centre de tri Génériss - Kerval Centre Armor à Ploufragan (22), géré par la société SUEZ Environnement, triés selon leur matière, mises en balles, puis expédiées vers les usines de recyclage.



Les refus de tri (erreurs) sont valorisés énergétiquement dans l'Unité de Valorisation Énergétique située sur le site.

Taux de refus moyens : 34,46 %

Capacité Centre de tri Ploufragan
35 000 tonnes/an

> Le traitement des emballages des 3 communes

Saint-Etienne-de-Montluc, Cordemais,
Le Temple-de-Bretagne

+ éco-points

1. Vidage des bennes de collecte directement au centre de tri Arc-en-ciel 2034 à Couëron (44), triés selon leur matière, mises en balles, puis expédiés vers les usines de recyclage.

Le marché de tri et traitement des déchets a été attribué à la société Véolia.

Les refus de tri (erreurs) sont valorisés en Combustible Fossile de Récupération (CSR) dans le centre de transformation de GUYOT situé à proximité du centre de tri.

Taux de refus moyens : 22.51%



Capacité Centre de tri Couëron
45 000 tonnes/an

3. Usine de recyclage

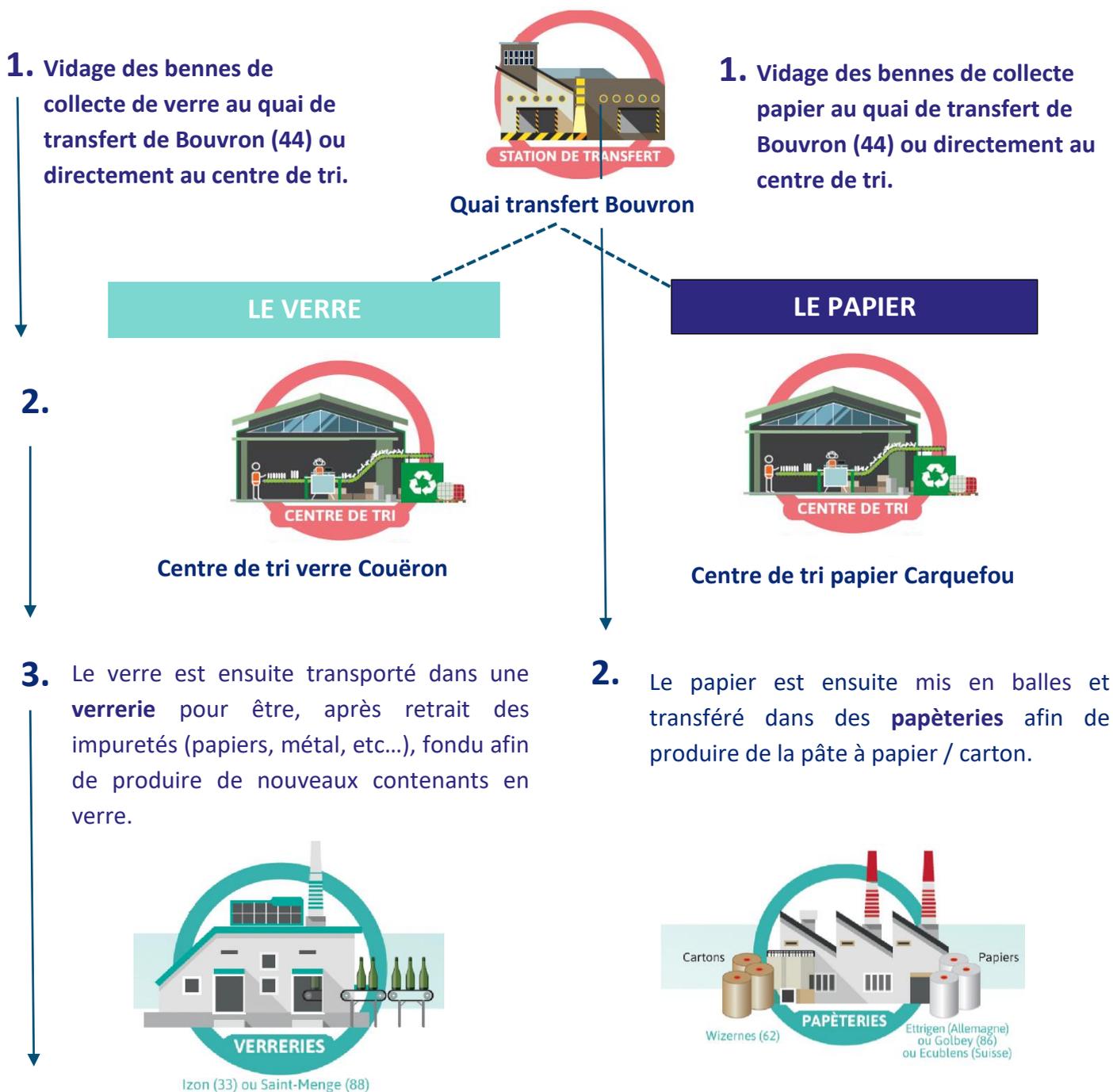
USINES DE RECYCLAGE
14 SITES
en France
2 en Espagne et 1 au Portugal



2. Usine de recyclage

Le traitement des recyclables

› Le traitement du verre et du papier des 11 communes



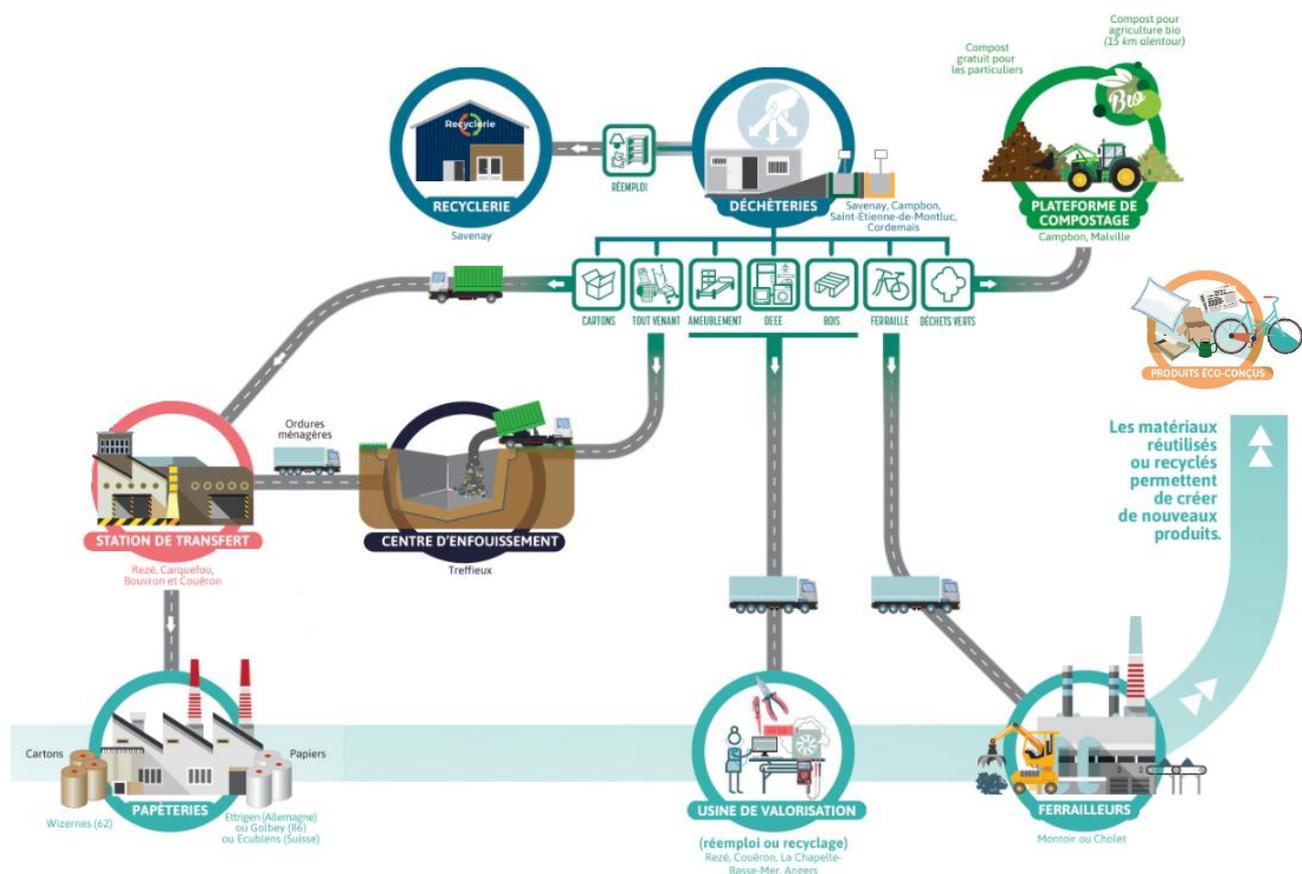
Le traitement des recyclables

› Le recyclage des matériaux d'emballages

Matériaux triés	Repreneurs agréés	Lieu de destination pour recyclage
Cartonnettes	 REVIPAC	WIZPAPER à Wizernes (62)-France
Bouteilles, flacons et pots en plastique opaque	 VALORPLAST	ECOPLASTICS ou COMPTOIR DES PLASTIQUES DE L'AIN - France
Bouteilles, flacons et pots en plastique transparent	 VALORPLAST	NORD PAL PLAST ou MACHAON ou WELLMAN France RECYCLAGE - France
Films et sachets en plastique	 VALORPLAST	SIRPLAST SA - Portugal
Flux développement (barquettes, polystyrène, ...)	 CITEO	Selon les matériaux, différents sites en France et en Allemagne
Briques alimentaires	 REVIPAC	ESSITY à Hondouville (27) -France
Acier	 BRANGEON ENVIRONNEMENT	ARCELOR MITTAL à Dunkerque
Aluminium	 SUEZ	ACIN COSTA BRAVA à Riudarenes (Girona – Espagne) Différents sites en France et en Europe selon la consultation réalisée par le prestataire pour le rachat du papier
Papiers	 VEOLIA GRANDJOUAN SACO	Europe selon la consultation réalisée par le prestataire pour le rachat du papier
Verre	 OI MANUFACTURING France	Maltha Glass Recycling à Izon (33) ou Sibelco Green Solutions à St Menge (88) ou Reims (51)

Le traitement des déchets en déchèterie

Le circuit des déchets collectés en déchèterie



Les reprises des matériaux

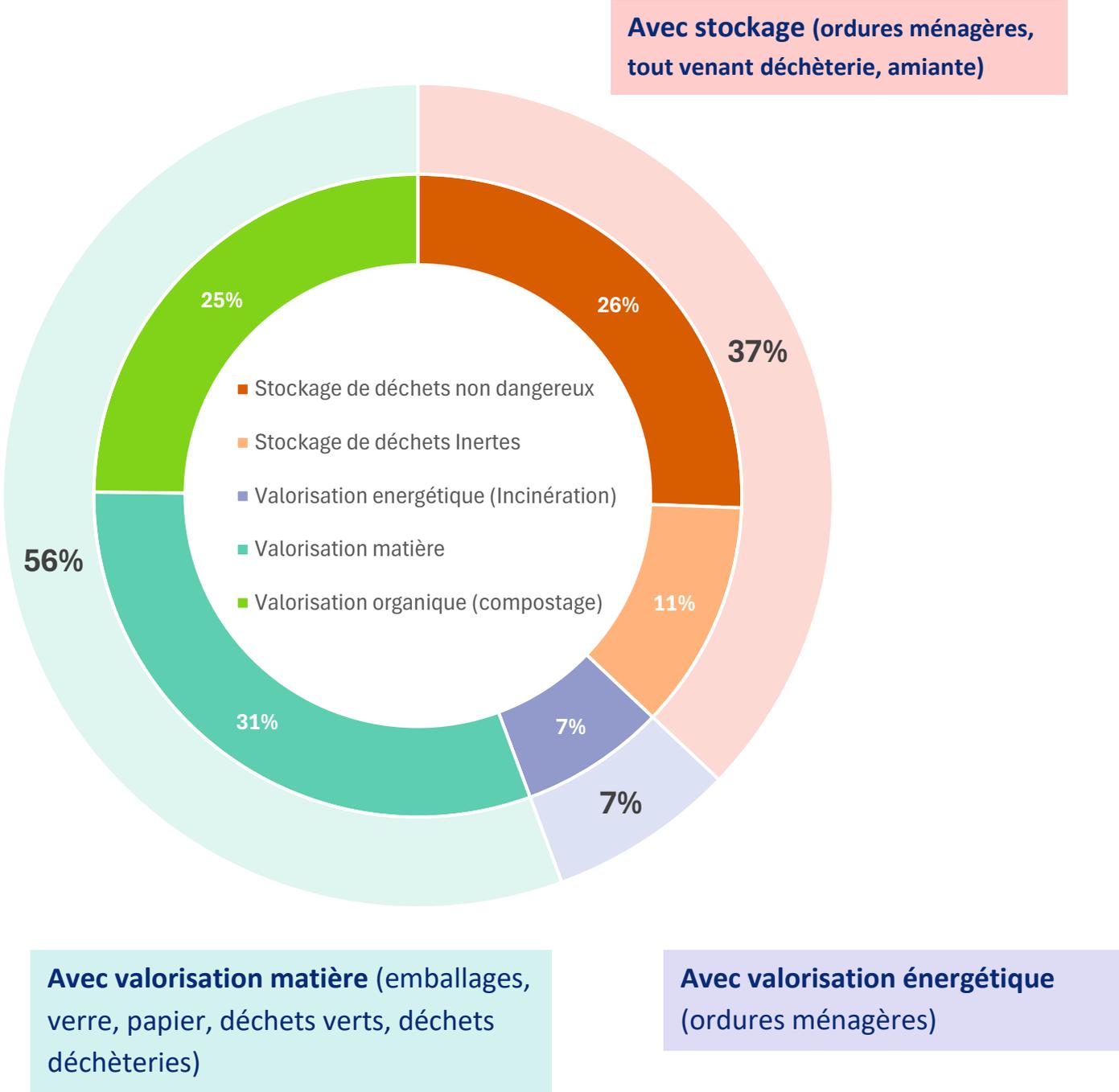
Matériaux	Filière	Lieu de traitement	Traitement Valorisation
Tout-venant	SMCNA	ISDND de classe 2, Treffieux (44)	Stockage
	BRANGEON	ISDND de classe 2, La Poitevineière (49)	Stockage
Gravats	SMCNA	ISDND de classe 2, Treffieux (44)	Concassage sur site avec réutilisation interne ou externe
	CHARIER	Carrière, Herbignac (44)	Stockage
Ferraille	BARBAZANGE TRI OUEST	Couëron ou Châteaubriant (44)	Valorisation matière
	AFM Recyclage	Montoir de Bretagne (44)	Valorisation matière

Le traitement des déchets en déchèterie

Matériaux	Filières	Lieu de traitement	Traitement Valorisation
Carton	REVIPAC	Papèterie Groupe Thiollet - St Michel (16)	Valorisation matière
	REVIPAC	Papèterie WIZPAPER - Wizernes (62)	Valorisation matière
Végétaux	Ecosys	Plateforme de compostage intercommunale CCPSG/CCES, Campbon (44)	Broyage / compostage pour valorisation organique
	BRANGEON	Saint-Remy-en-Mauges (49)	Compostage
Bois	ECOSYS	Plateforme de broyage, la Chapelle Basse Mer (44)	Valorisation matière
	BRANGEON	Rezé (44)	Broyage
Amiante liée	CHARIER CM	ISDND de classe 3, Ecoterre du Cellier (44)	Stockage
	BRANGEON	Carrière spécialisée- CDV Le Cellier (44)	Stockage
DDS	Chimirec / EccoDDS Triadis	Plateforme de regroupement / traitement, Javéné (35) ou St Jacques de la Lande (35)	Valorisation matière ou énergétique ou régénération
DEEE	Eco systèmes	Regroupement chez Envie 44, Nantes (44) Usine de démantèlement, Angers (49)	Démantèlement et valorisation matière
Mobilier	Eco-mobilier	Plateforme de Couëron (44)	Valorisation matière
Piles	Corépile*	Acoor Environnement, Cestas (33)	Valorisation matière
Pneus	BRANGEON RECYCLAGE	Cholet (44)	Valorisation matière ou CSR
Radiographie	Rhône Alpes Argent	Lyon (69)	Recyclage

Le bilan traitement des déchets

> Répartition des tonnages collectés selon les modes de traitements



PARTIE 2

INDICATEURS FINANCIERS

LE FINANCEMENT DU SERVICE	50
LE BUDGET DU SERVICE.....	53
LA STRUCTURE DES COÛTS	55



Le financement du service

Le financement du service auprès des usagers repose sur une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) à caractère incitatif. Cette redevance vise à couvrir les dépenses liées au fonctionnement du service et à assurer l'équilibre budgétaire, après déduction des recettes propres.

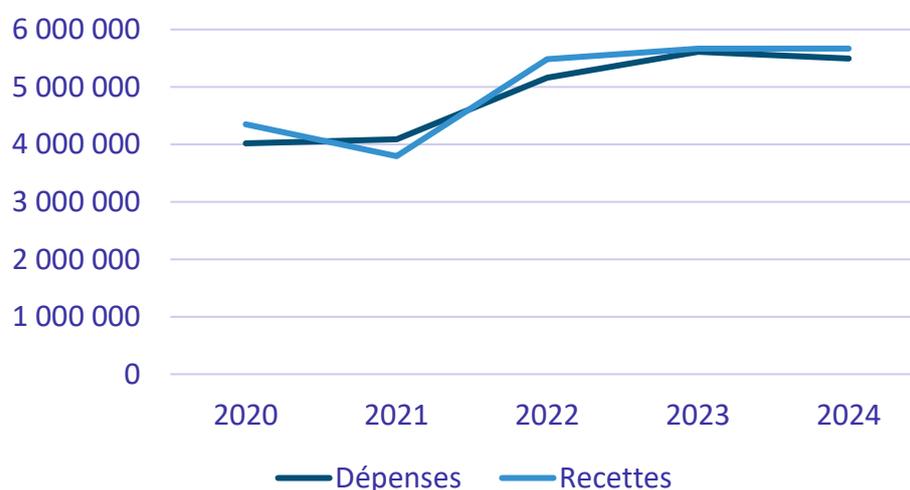
L'équilibre du budget est une obligation. Dans le cadre d'un service financé par la redevance, celui-ci est considéré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), ce qui implique le respect de certaines règles, notamment celle de l'équilibre financier.

Le montant annuel consacré à la prévention et à la gestion des déchets (collecte et traitement) inclut l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement — telles que les marchés de services, les locations, les fournitures diverses et les études —, les charges de personnel directement impliqué dans ces activités, les amortissements du matériel et des installations, ainsi que les frais de structure (entretien des bâtiments, infrastructures, etc.).

› Synthèse du compte administratif 2024 du budget annexe

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	5 493 147	5 667 558	174 411
Investissement	459 517	783 419	323 902

› Evolution des recettes et dépenses du service depuis 2020



Le financement du service

REDEVANCE INCITATIVE

UNE PART FIXE

=

Abonnement annuel au service
Finance les charges fixes du service

- Collecte, tri, traitement de l'ensemble des déchets
- 26 passages en déchèterie
- Actions de prévention et de communication

+

Les levées de bacs

- Levées du bac jaune emballages
- 6 levées annuelles du bac gris ordures ménagères



UNE PART VARIABLE

=

Utilisation du service

- Levées supplémentaires du bac gris ordures ménagères
- Achat d'un composteur
- Retrait d'un pass'déchets suite à une perte
- Collecte, tri, traitements des levées de bacs et passages en déchèteries supplémentaires

> Les tarifs selon le volume de bac

ABONNEMENT 2024 au volume du bac	ABONNEMENT ANUEL Incluant 6 levées	LEVEE SUPPLEMENTAIRE A partir de la 7ième
Absence de bac*	195.68 €	4.24 €
Bac OM 80L	195.68 €	4.24 €
Bac OM 120/140L	224.35 €	5.63 €
Bac OM 240L	343.47 €	9.66 €
Bac OM 340L /360L	405.48 €	7.63 €
Bac OM 660L	643.63 €	18.02 €
Ouverture de la colonne d'apport volontaire des ordures ménagères		2.01 €

La facturation est semestrielle avec plusieurs modes de paiement possibles pour le redevable (TIPSEPA ; compte usager ECOCITO ; par prélèvement automatique en 10 échéances/an depuis le 1^{er} janvier 2022, soit 5 par semestre ; Paiement DATAMATRIX (QR code) en bureau de tabac agréé ; par CB ou espèces, dans la limite de 300€).

AUTRES TARIFS 2024

Composteurs 300L	25 €
Composteurs 600L	35€
Bioseau	1 €
Remplacement pass'déchets	13.41 €

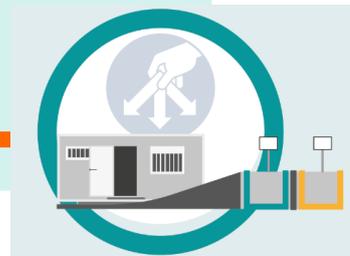
17 000 redevables facturés

(Ménages, professionnels, administrations, associations)

Dont 30% en

Prélèvement automatique

Le financement du service



› Les tarifs des professionnels

Les professionnels payent au même titre que les particuliers un abonnement annuel pour la collecte en porte à porte. Ils peuvent disposer en complément d'une collecte hebdomadaire et d'une collecte des bacs jaunes uniquement, facturés par des forfaits additionnels.

A partir du 1^{er} juillet 2024 les professionnels ont vu une évolution de leur accès au service.

- L'abonnement à la redevance est devenu obligatoire
- La tarification en déchèterie passe du volume déposé à une tarification au passage.

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon propose sur son territoire, l'accès à ses déchèteries pour les professionnels. Comme pour les particuliers, elle assure le traitement, la valorisation mais également l'élimination des déchets des activités des professionnels.

Dans un souci d'équité avec les particuliers assujettis à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères mais également face à la hausse des coûts de traitement, la Communauté de Communes a décidé de modifier la tarification et les modalités d'accès en déchèterie pour les professionnels à partir du 1er juillet 2024.

AVANT LE 1 ^{ER} JUILLET 2024	À PARTIR DU 1 ^{ER} JUILLET 2024
Facturation trimestrielle	Facturation semestrielle
Tarifs au volume (m ³) déposé	Tarifs abonnement annuel d'accès au service + Tarifs au passage* 10 € dès le premier passage pour les professionnels du territoire
<i>Tout venant/Déchets verts/ Gravats/Bois/Déchets dangereux spécifiques</i>	40 € dès le premier passage pour les professionnels hors territoire



Le budget du service

› Investissement : dépenses **459 517 €** et recettes **783 419 €**

Postes de dépenses de d'investissement	2023	2024
Collecte	228 897	258 953
Véhicules	13 830	2 720
Bacs	196 431	150 083
Local et station lavage	18 637	104 350
Point d'apport volontaire	16 512	84 574
Véhicule	0	50 014
Colonne de tri	16512	34 560
Déchèterie	6 613	47 484
Quote part transfert	8 498	41 151
Informatique, Mobilier	990,16	2353,92
Emprunt	25 000	25 000
TOTAL dépenses d'investissement	286 511	459 517

Postes de recettes de d'investissement	2023	2024
Dotations, fonds de réserve	66 860	26 160
Amortissements	334 694	348 776
TOTAL recettes investissements	401 555	374 936
Excédent reportés	293 439	408 483
TOTAL avec excédent reportés	694 993	783 419

› Recette de fonctionnement **5 667 558 €**

Postes de recettes de fonctionnement	2023	2024
Atténuation de charges	3 909	6 525
Mise à disposition personnel	42 406	0
Redevances déchets	3 981 395	4 536 969
Collecte selective	783 437	952 769
Vente de produits	242 033	201 200
Soutiens eco-organismes	541 404	751 569
Déchèteries	197 025	77 255
Revente des matériaux	128 950	43 255
Eco-organismes	40 237	34 000
Redevance professionnels déchèteries	27 838	0
Produits exceptionnels divers/subventions	324 007	49 722
Report excédent 2023	323 150	44 317
TOTAL recettes de fonctionnement	5 655 328	5 667 558

Le budget du service

› Dépenses de fonctionnement 5 493 147 € en 2024

Postes de dépenses de fonctionnement	2023	2024
Charges de structure et de fonctionnement	486 498	471 484
Carburants, eau, électricité	91 257	80 018
Petits équipements/matériel (collecte, tri, sacs jaunes administratif)	66 947	66 500
Remboursement des frais	150 809	94 553
Divers (assurances, locations, formations, télécommunication, etc.)	177 486	190 413
Etudes	0	40 000
Charge de communication	58 734	21 766
Charge de personnel	937 999	874 100
Contrats de prestations	1 016 068	960 793
Collecte des points d'apport volontaire emballages (11 communes)	189 216	182 010
Collecte sélective et ordures ménagères 3 communes (Cordemais, Saint-etienne-de-Montluc, Cordemais)	407 085	364 195
Traitement des ordures ménagères	22 783	0
Gestion des déchèteries + aire de Malville	396 984	414 589
Prévention	116 142	144 902
Prévention recyclerie	32 561	39 129
Prévention compostage (individuel et partagé)	83 580	105 773
Traitement	2 612 627	2 629 313
Traitement installation de stockage et incinération	1 079 287	1 004 471
Quai de transfert	321 786	331 210
Tri des emballages	391 779	432 785
Traitement déchets des déchèteries	819 775	860 847
Charges financières et/ Intérêt	27 359	28 817
Charges exceptionnelles	7 812	7 734
Amortissements/écritures	334 694	348 776
Autres charges	13 078	5 463
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 611 011	5 493 147

La structure des coûts

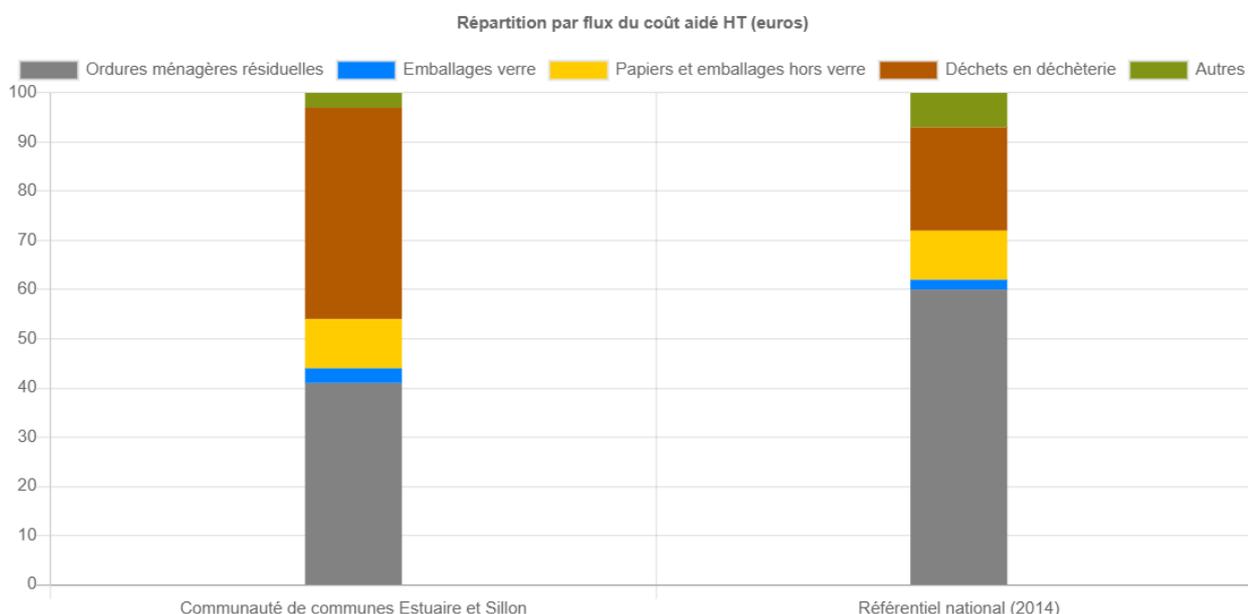
› Le coût aidé du service public

Les données présentées ci-dessous proviennent de la méthode de comptabilité analytique « Compta-coût », développée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Il s'agit d'une méthode standardisée d'analyse des coûts, qui garantit la comparabilité des résultats d'une année à l'autre ainsi qu'entre différentes collectivités.

Les chiffres issus de la matrice Compta-coût peuvent différer légèrement des résultats budgétaires. En effet, cette méthode vise à rattacher à l'exercice concerné l'ensemble des charges et produits liés à l'activité de l'année, même si ceux-ci sont comptabilisés avec un décalage ou ne figurent pas dans le budget.

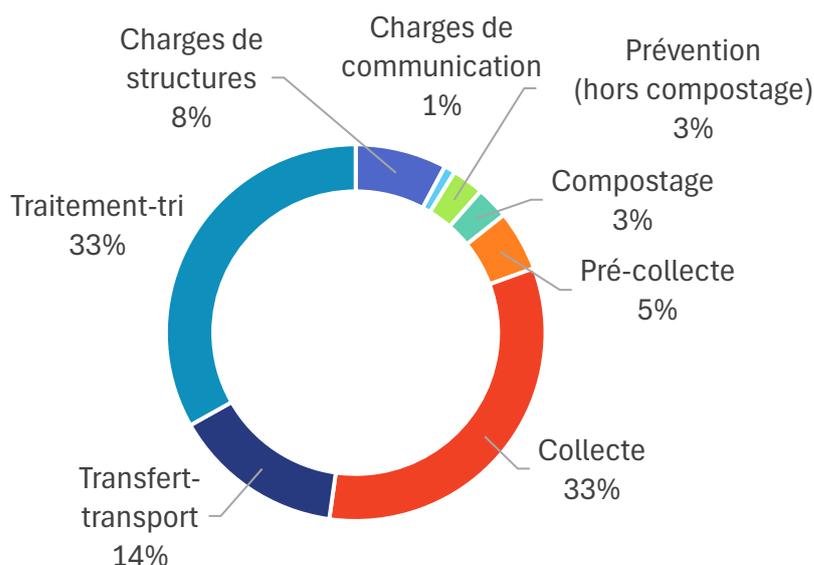
Le coût aidé du service correspond au coût du service une fois les recettes industrielles (vente de matériaux) et les soutiens des Éco-organismes déduits des charges.

	2024 Coût /hab.
Charges du service TTC (ensemble des charges du service sans retirer les recettes)	135
Recettes industrielles et éco-organismes	23
Autres recettes (reprise subvention investissement)	1
Coût aidé du service public TTC (coût complet retiré des recettes)	111



La structure des coûts

› La répartition des charges (matrice des coûts)



En 2024, les postes les plus coûteux du service sont le tri-traitement et le transport des déchets.

L'augmentation de ces dépenses, ainsi que leur poids important dans le budget global, s'explique principalement par

- l'inflation des prix de l'énergie, du carburant et des matières premières, qui impacte fortement les marchés du transport et du tri-traitement.
- L'augmentation de la taxe Général sur les Activités Polluantes.

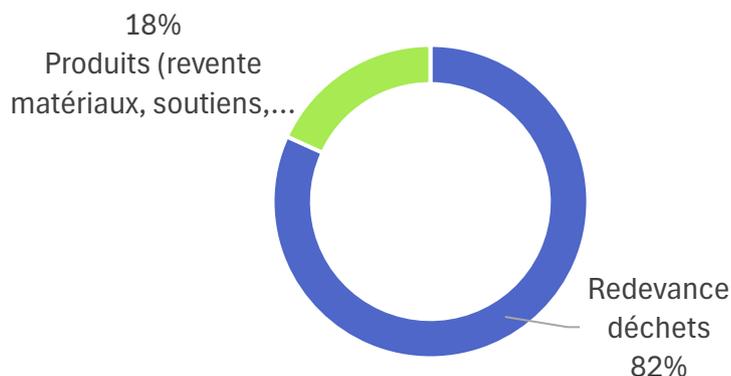
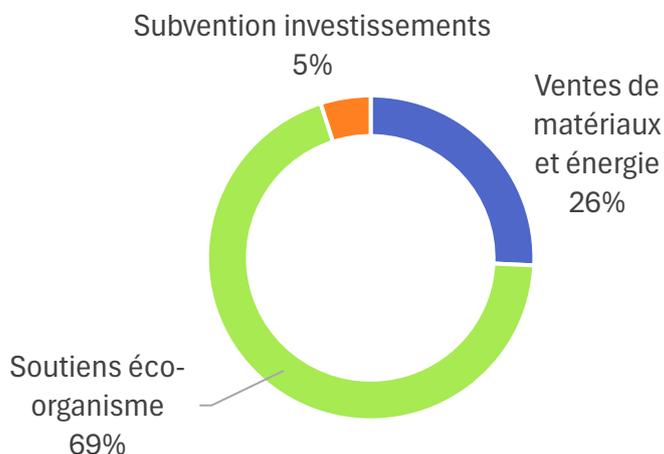
Afin de réduire le recours à l'enfouissement des déchets résiduels (déchets dits ultimes qu'on ne peut pas recycler) l'État a augmenté la taxe sur les activités polluantes (TGAP) dont la collectivité doit s'acquitter

Charges en € (arrondi)	2024
Charges fonctionnelles	
Charges de structure	428 000
Charges de communication	52 000
Charges techniques	
Prévention (hors compostage)	150 000
Compostage	153 000
Pré-Collecte	285 000
Collecte	1 802 000
Transfert/Transport	802 000
Traitement-tri	1 823 000
Total charge matrice	5 342 000
TVA Acquittée	150 000
Total des charges en euros TTC	5 492 000

Par ailleurs, le **traitement des déchets dangereux** a connu une **hausse significative** en 2024, en raison d'un **litige opposant le syndicat de traitement (SMCNA) à l'éco-organisme Eco-DDS.**

La structure des coûts

› La répartition des produits (matrice des coûts)

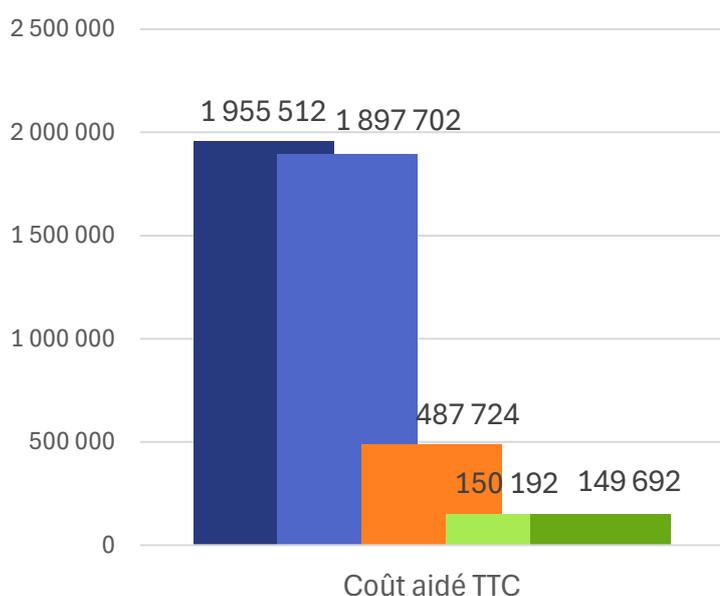


Produits en € (arrondi)	2024
Ventes de matériaux et énergie	260 000
Soutiens éco-organismes	700 000
Subventions d'investissements	50 000
Total des charges en euros TTC	1 010 000

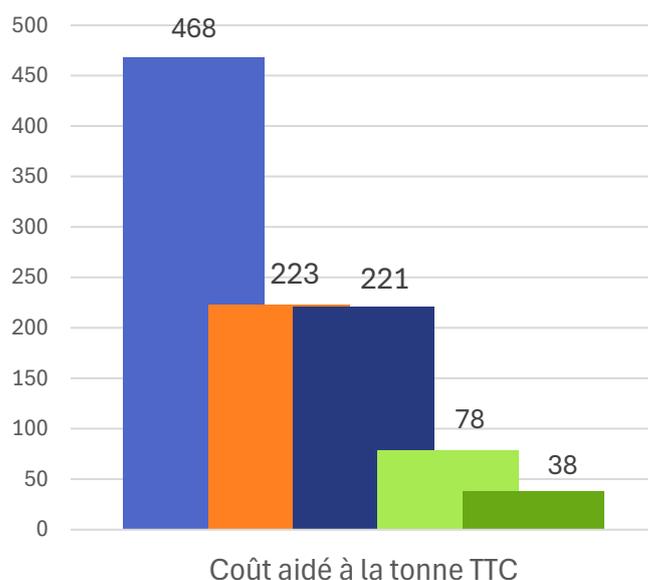
En 2024, les produits perçus par le service représentent 18% de l'ensemble des recettes.

› Le coût aidé du service public par flux

Le coût en € par flux de déchets en 2024



Le coût par tonnes par flux de déchets en 2024

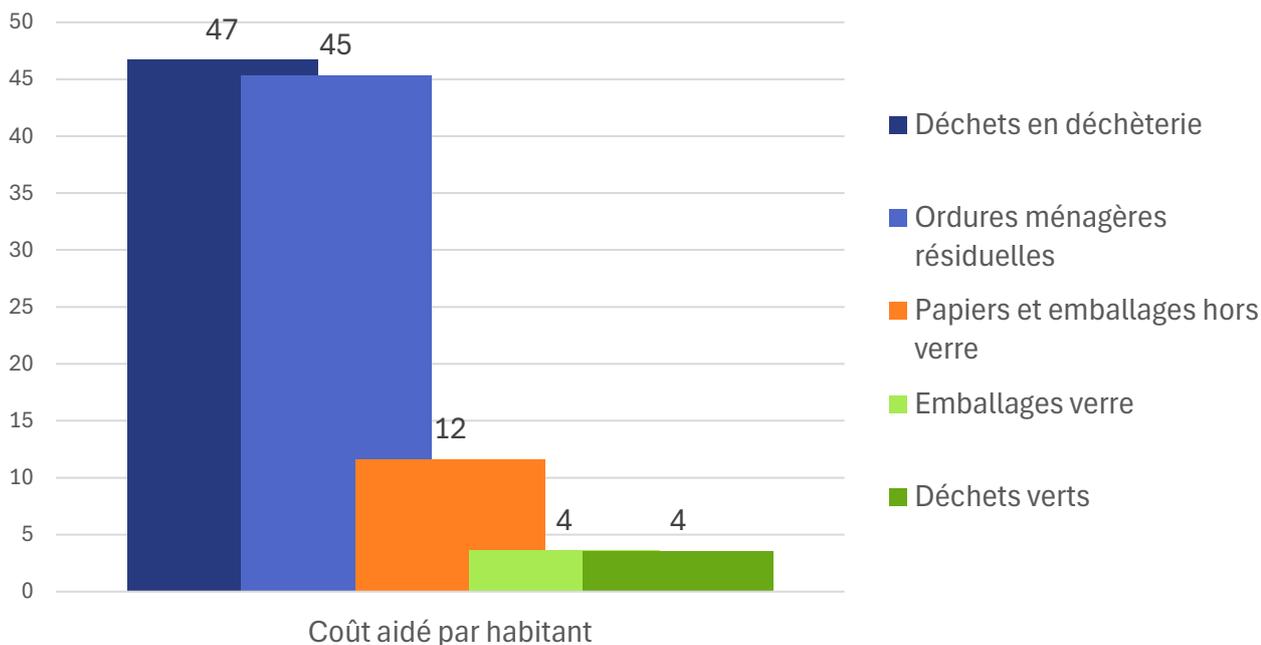


■ Ordures ménagères résiduelles ■ Papiers et emballages hors verre ■ Déchets en déchèterie ■ Emballages verre ■ Déchets verts

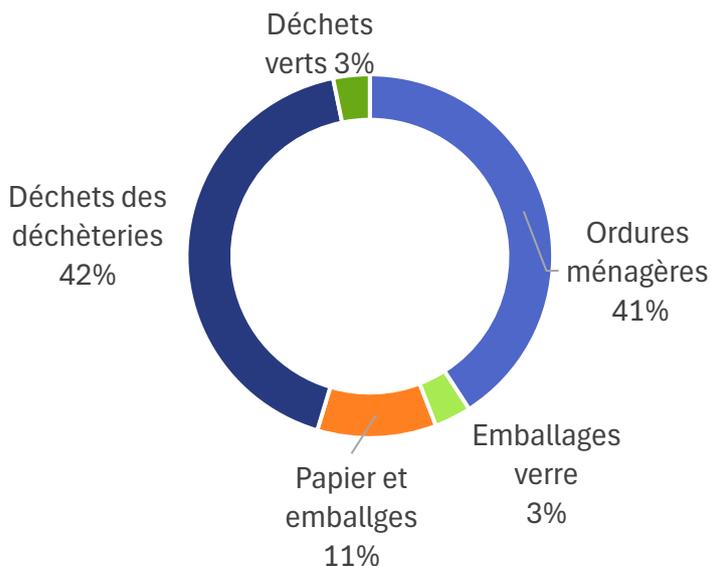
La structure des coûts

> Le coût aidé du service public par flux

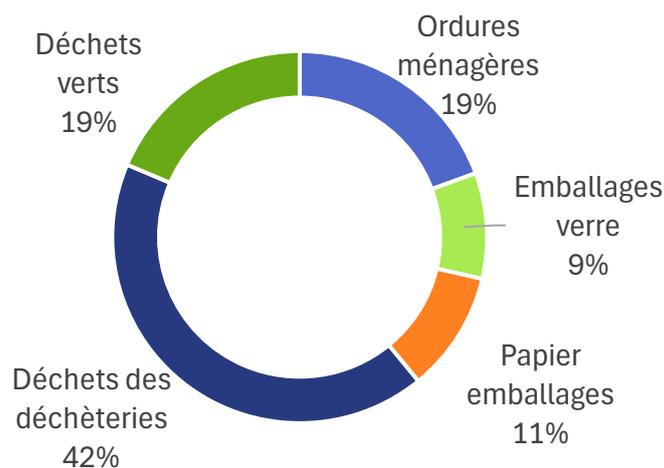
Le coût par habitants et par flux de déchets en 2024



Répartition des coûts par flux de déchets



Tonnages par flux de déchets



Les flux les plus coûteux (après déduction des recettes perçues) sont les ordures ménagères et les déchets des déchèteries. Il est intéressant de rapprocher le coût et les tonnages, on remarque ainsi que les ordures ménagères représentent uniquement 19% des tonnages mais 41% du coût.

Perspectives

2025

> LA COLLECTE

- Poursuite de la mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour la définition et l'organisation du mode de gestion du service de collecte des déchets en porte.
- Réalisation d'une enquête de satisfaction des usagers sur le passage en collecte bimensuelle.
- Démarrage du bac jaune pour tous les foyers pour les communes de Malville, Bouée et Lavau.
- Travaux de construction d'un bâtiment de stockage et d'une aire de lavage des camions de collecte.

> LES DECHETERIES

- Poursuite de l'assistance à maitrise d'ouvrage pour la construction de deux déchèteries.

> LES BIODECHETS

- Mise en place opérationnel de l'expérimentation d'une collecte des biodéchets en point d'apport volontaire.

> PREVENTION/ANIMATION

- Participation à la quinzaine « Tous au compost »
- Animation de prévention à la pause méridienne des écoles primaires